

LE KIOSQUE



VILLE DE LORETTE // 3^e TRIMESTRE / 30 SEPTEMBRE 2024 // N°128 // N° I.S.S.N. 1141- 474X



UNE NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE

ZOOM

Le Forum
des associations

// 16-18

SOLIDARITÉ

UDAF
La Maison de la Famille

// 22

VIE QUOTIDIENNE

SEM : Nouvelles modalités
d'accès à la déchèterie

// 38-39

LA RENTRÉE DES CLASSES

Quel bonheur de retrouver ses camarades ! C'est dans la joie et la bonne humeur que les petits Lorettois ont repris le chemin de l'école !

// 13-15



VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi*

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

***FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI**

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

BULLETIN D'INFORMATIONS TRIMESTRIEL

Directeur de la publication :

Gérard Tardy, Maire

Chargée de la communication
pour le Kiosque :

Marcelle Célibert,

Conseillère municipale déléguée

E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :

Sophie Prévost

www.sographie.com

Tél : 06 12 65 16 75

crédit photo : Freepik

Impression :

SUD OFFSET

Tél : 04 77 80 03 76

Dépôt légal 3^e trimestre 2024

Tirage moyen : 2 650 exemplaires



M. Gérard Tardy,
Maire de Lorette

« Depuis 1974,
avec la mort de
Georges Pompidou,
la France s'enfonce
inexorablement
dans une très grave
décadence.
Celles et ceux qui,
à Paris, se croient les
élites de la nation ont
perdu leur âme patriote
depuis plus de 30 ans. »

Pour vous l'avoir écrit depuis de nombreuses années, c'est après le deuxième choc pétrolier en 1978 que j'ai retiré ma confiance à tous les États-Majors de la Politique Partisane.

Tous, à tour de rôle, contribuent à la destruction de la démocratie française et à l'esprit patriotique des Français,

Tous nous ont menti du matin jusqu'au soir,

Tous ont promis la lune pour se faire élire,

Tous n'ont pas tenu leurs promesses !

Leurs démissions collectives à la parole donnée ont tué la confiance du peuple de France et créé avec l'abstention son plus grand parti.

Pour reprendre un mot du Général de Gaulle, aujourd'hui en France c'est la « chienlit » ou en mot plus historique c'est la « BÉRÉZINA » (CATASTROPHE).

Avec le résultat des élections européennes, le vent démocratique a tourné. Je rappellerai que 96 départements sur 101 avaient placé la liste de Jordan BARDELLA, en tête.

N'ayant pas d'étiquette politique, je ne peux pas applaudir mais je respecte le choix de cette large majorité d'électrices et d'électeurs. C'est cela être démocrate.

Derrière, sûrement dans l'espoir de reprendre la main, le Président de la République dans un de ses coups de génie auxquels il nous a habitués dissout l'Assemblée Nationale avec pour seul objectif d'affaiblir le Rassemblement National.

Les élections législatives organisées avec la même volonté d'affaiblir le Rassemblement National mettaient ce dernier, après les résultats du 1^{er} tour, aux portes du pouvoir.

D'où l'affolement généralisé des États-Majors de la Politique Partisane de droite et de gauche. Ils se considèrent comme seuls capables de gouverner la France. Par contre, dans leurs esprits, ceux qu'ils appellent l'extrême droite sont à mettre aux tisons, mais l'extrême gauche aurait droit de cité. En clair, ces États-Majors qui se disent de gouvernement ont une vue de l'esprit très sélective !

D'ailleurs, nous ne sommes plus en « République » puisque dans ce cas-là, les détenteurs du pouvoir l'exercent en vertu d'un mandat conféré par le corps social, c'est-à-dire le PEUPLE.

Depuis les résultats des dernières élections législatives, nous sommes tombés dans une gouvernance dictatoriale.

La preuve est ainsi donnée puisque ce sont les perdants des élections législatives qui s'octroient la gestion du pays de gré ou de force.

Comme Nicolas SARKOZY avec les résultats du référendum de 2005 qui rejetaient la constitution européenne, il les a purement et simplement détournés avec le traité de Lisbonne. Aujourd'hui, le Président de la République après avoir perdu les dernières élections, veut à tout prix conserver le pouvoir en se reniant lui-même par des accords dignes de la « carpe et du lapin », c'est misérable.

On ne voudrait pas créer les ferments d'une révolution que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Depuis sa présidence, sa gestion catastrophique de la France conduit notre PAYS à la ruine.

Le « quoi qu'il en coûte » nous a ruinés !

Malgré, à l'époque, nos 3 000 milliards d'euros de dette, il accepte l'organisation des Jeux Olympiques ; l'Espagne les avait refusés parce qu'ils coûtaient trop chers. Même si ces événements ont été un succès pour nos athlètes qui méritent admiration et félicitations, je maintiens qu'une fois de plus le gouvernement a eu les yeux plus gros que le ventre. Sans avoir la capacité financière d'un tel événement, nous n'étions pas obligés de dépenser plusieurs centaines de millions pour une cérémonie d'ouverture, qui pour une large partie de l'opinion, y compris à l'international, fût un fiasco !

L'ÉTAT n'avait pas le droit de ridiculiser une religion plus qu'une autre.

À l'heure où j'écris ces lignes, plus de 60 jours après les élections législatives, nous n'avons toujours pas de gouvernement.

Certes, Michel Barnier a été nommé premier ministre. S'il a la carrure du profil de l'emploi, par contre, c'est un européiste convaincu aux thèses du Président de la République. Ils veulent une Europe Fédérale qui détruira les Nations et leurs peuples alors qu'ils nous avaient été promis à la création d'une Europe des Nations qui protège les peuples et leurs indépendances.

La gestion de l'Europe dépend plus de la conférence de Bruxelles composée de non élus du peuple que du Parlement Européen de Strasbourg. D'ailleurs les Pays membres de la communauté européenne ont de moins en moins de pouvoir.

Même les juridictions sont sous l'influence des lois européennes. Ainsi parce que l'Europe favorise l'immigration illégale par les énormes subventions qu'elle verse aux ONG chargées de secourir les migrants en méditerranée, un ancien ministre italien pourrait être condamné à 6 ans de prison pour avoir défendu les frontières de son pays en interdisant à un bateau chargé de migrants illégaux d'accoster dans un port italien.

Est-il encore nécessaire de vous donner plus d'exemple pour vous démontrer qu'avec le fonctionnement actuel de l'Europe, les pays membres ont de moins en moins de pouvoir ?

Il en est de même pour des décisions économiques.

Si nous traversons une inflation démentielle du prix des énergies c'est à cause de l'Europe qui a follement indexé le prix de l'électricité sur le prix du gaz.

Si nos agriculteurs traversent une crise de grande ampleur, ils

peuvent se retourner contre l'Europe qui favorise l'importation de nourriture plus ou moins contrôlée de pays hors de l'Union Européenne au détriment des cultivateurs Français et Européens.

Lorettoises et Lorettois tout ce que j'évoque vous concerne journallement. C'est votre pouvoir d'achat qui en prend un sérieux coup tous les jours.

Ce sont les capacités financières de notre commune qui s'amenuisent :

- > De 2009 à 2023 **nous avons perdu 4,5 millions d'euros** de la Dotation Globale de Fonction versée par l'ÉTAT.
- > Pour lutter contre l'incivilité, **nous avons dû doubler les effectifs** de la Police Municipale.
- > Pour répondre au succès du CLSH et de la cantine à 1€, **nous avons dû renforcer la direction du Pôle Jeunesse et du nombre des animateurs** générant une perte importante en plus des aides données aux familles. Le conseil municipal du 17/09/2024 a accepté de créer un tarif pour le temps méridien.
- > Pour remplacer une collaboratrice bénévole qui s'occupait de la Culture et de l'Animation en remplissant un travail exceptionnel, **il a fallu que je nomme un agent de catégorie B.**
- > Pour consommer moins d'électricité, **nous sommes obligés de faire des modifications d'installation** qui nous génèrent des dépenses imprévues.

La liste peut être plus longue mais déjà vous vous rendez compte que les finances de la Ville ne sont pas épargnées.

C'est pour cela que je suis furieux contre les gouvernements qui se succèdent depuis 50 ans. En effet, la gestion déplorable de l'ÉTAT porte un coup fatal à notre équilibre financier communal.

Je suis d'autant plus inquiet à l'approche du budget primitif 2025.

Si nous pouvons nous glorifier d'avoir respecté nos promesses électorales en n'augmentant pas les impôts des Lorettois depuis 36 ans, je ne crois pas que nous pourrions équilibrer le prochain budget 2025 sans augmenter les taux des impôts communaux.

Si c'est le cas, sachez Lorettoises et Lorettois que j'en serai meurtri et très humilié d'avoir dû rompre à la parole donnée à cause de nos gouvernants défailnants.

Le Maïze Jézard_Tandy



ÉDITORIAL // 2-3
 SOMMAIRE // 4

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 3 juillet 2024 // 5-7
 CM du 17 septembre 2024 // 8-10

ZOOM

Remise de médailles
 aux associations sportives // 11-12
 La rentrée des classes // 13-15
 Le Forum des associations // 16-18

SOLIDARITÉ

CCAS : Octobre rose /
 Bourse de balayage // 19
 Les festivités de fin d'année // 20-21
 UDAF : la Maison de la Famille // 22
 Secours populaire /
 Résidence Les Rives d'Or // 23
 Espaces Citoyens /
 Aide alimentaire // 24
 Don du sang /
 Dynamic club // 25

SANTÉ

Le monoxyde de carbone // 26

ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE) // 27
 Le Pôle Jeunesse // 28-29

École Jean de La Fontaine // 30-31
 Le Centre Social // 31

CADRE DE VIE

La ZAC Côte Granger // 32
 La médiathèque /ludothèque
 et le restaurant scolaire // 33

VIE QUOTIDIENNE

Les travaux des quartiers // 34-35
 La Baignade Naturelle de Lorette // 36-37
 SEM : la déchèterie // 38-39
 Opération façades // 40
 Nouveaux commerces // 41
 Flashes // 42

CULTURE

La médiathèque Yves Duteil // 43
 La Fête des lumières // 44
 La saison culturelle // 45
 Université pour tous // 46
 Nouveau : Not'musique // 47

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Tennis Club de Lorette // 48
 Les Edelweiss /
 Le Karaté Club de Lorette // 49

EXPRESSION DES ÉLUS

Expression des élus // 50

INFORMATIONS PRATIQUES // 51
 AGENDA // 52

CONSEIL MUNICIPAL / MERCREDI 3 JUILLET 2024

■ INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire vous informe que suite à la démission de son mandat de conseiller municipal de Monsieur Pierre VINCENT en vertu d'un courrier du 13 mai 2024, il convient, conformément à l'article L. 270 du Code électoral, de procéder à l'installation d'un candidat issu de la même liste et suivant le dernier élu de cette même liste.

En l'occurrence a été appelée Madame Maud PITZALIS qui a accepté de siéger au Conseil Municipal par courrier en date du 17 mai 2024, enregistré en Mairie le 21 mai 2024.

Par conséquent, Monsieur le Maire vous invite à prendre acte de ce changement.

Le Conseil Municipal en prend acte.

M. LEQUEUX Julien prend la parole. Il souhaite d'abord la bienvenue à Mme PITZALIS Maud au sein du conseil municipal. Il relève qu'il s'agit de la seconde démission depuis la réélection du Maire et de sa majorité, après celle de M. MATHIVET Thierry. Il se demande si le groupe va tenir jusqu'aux prochaines échéances. Cette démission est inattendue. Il est inquiet car cela va laisser un vide dans le domaine crucial qu'est le digital. Il indique que rien n'a bougé et que Lorette est toujours loin derrière les autres communes. Le site internet date des années 2000. Les projets en cours vont certainement être affectés et accuser un retard significatif. Il demande à M. le Maire qui va reprendre la délégation sur cette thématique.

M. le Maire lui répond qu'il a l'art et la manière d'agiter le chiffon rouge. Il ne s'étalera pas sur les raisons familiales qui ont poussé M. VINCENT Pierre à démissionner. M. PORTALLIER Lionnel reprend les délégations et responsabilités de M. VINCENT Pierre.

■ ADHÉSION AU GROUPEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUÉS - 2024

Ce point est présenté par M. RAIA Gilles.



Monsieur le Maire vous informe que la Commune de Lorette est adhérente de plusieurs organismes ou associations.

Monsieur le Maire vous propose que la Commune adhère au groupement départemental de lutte contre les rats musqués de la Loire. En effet, les plans d'eau et cours d'eau de la commune sont touchés par des dégâts imputables aux ragondins et aux rats musqués qui peuvent en outre être porteurs de maladies potentiellement mortelles pour les autres animaux et les humains. Le piégeage permet de limiter les populations de ces nuisibles. Cet encadrement est assuré par un technicien spécialisé de la Fédération

Départementale des Chasseurs de la Loire.

Le groupement de lutte a décidé de maintenir une « prime à la queue » pour la capture des ragondins pour l'année 2024, ceci afin d'indemniser les piégeurs qui permettent de contenir le développement des rongeurs. Le groupement sollicite ainsi une participation annuelle de 200 € pour l'année 2024 à la Commune de Lorette.

Monsieur le Maire vous invite ainsi à accepter l'adhésion de la Commune au groupement départemental de lutte contre les rats musqués de la Loire et de lui verser une cotisation de 200 € pour l'année 2024.

M. DECOT Dominique demande quel type de piège est utilisé et combien de rats ont été capturés en 2023.

M. le Maire répond que le matériel est mis en place par les chasseurs. Les dispositifs utilisés pour les ragondins sont similaires à ceux utilisés pour les chats sauvages et pour les rats musqués ; des tireurs à l'arc interviennent. Les Blondières constituent un grand vivier pour les ragondins. Une dizaine aurait été capturée. M. le Maire n'a pas plus d'informations.

M. LEQUEUX Julien demande si M. le Maire pourra répondre ultérieurement.

M. le Maire indique qu'il s'agit de sa réponse et s'il souhaite plus d'informations, il peut contacter la fédération de chasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

3 Abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

■ CONVENTION PARTENARIALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DANS LA LOIRE 2024-2029

Ce point est présenté par MME BONNARD Joëlle.



Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération en date du 22 juillet 2013, le Conseil Municipal avait offert à l'École de Musique EMAS LORETTE, les outils financiers et techniques et notamment un local sis rue Eugène Brosse, pour assurer ses missions à compter du 1^{er} septembre 2013. Par décision municipale n°2016-20 du 9 juin 2016, Monsieur le Maire avait décidé d'octroyer à l'association des locaux supplémentaires dans l'ex-caserne des pompiers, rue du Pilat.

Depuis son ouverture, la Ville a régulièrement, chaque année, octroyé une subvention de fonctionnement à l'association qui a obtenu l'agrément de l'ex Conseil Général de la Loire.

Conformément aux axes de travail définis dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDDEA), la signature d'une charte partenariale entre la Ville partenaire, le Conseil Départemental de la Loire et l'association EMAS a été nécessaire pour que l'école de musique adhère au réseau d'enseignement Artistique de la Loire (REAL). Le Conseil Municipal en date du 23 mars 2015

puis celui du 6 mars 2017 les avaient approuvés à l'unanimité.

La convention étant parvenue à échéance, doit être renouvelée si le Conseil Municipal l'accepte pour une durée de 4 ans.

Cette nouvelle convention partenariale est nécessaire pour que l'association EMAS de Lorette maintienne son adhésion au réseau d'enseignement artistique de la Loire telle que décrite dans le schéma départemental des enseignements artistiques du 23 juin 2023.

La Commune de LORETTE doit s'engager à participer financièrement aux dépenses de l'EMAS que cela soit par du prêt de matériels, locaux ou l'octroi de subventions, sous réserve des crédits votés par son assemblée. Comme précisé ci-dessus, la Ville verse chaque année, une subvention de fonctionnement, et met à disposition de l'association à titre gracieux des locaux adaptés à son activité.

Monsieur le Maire rappelle que les parents des enfants de moins de 18 ans, inscrits dans cette école, bénéficient de l'aide aux familles fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de l'autoriser à signer la charte partenariale pour le développement des enseignements artistiques en faveur de la musique, de la danse, et de l'art dramatique avec le Conseil Départemental de la Loire et l'association EMAS de Lorette, valable pour une durée de quatre ans à compter de la date de sa signature ;

2. d'accepter le principe des engagements prévus à l'article 3, pour la collectivité d'implantation, tout en précisant que le montant de la subvention éventuelle attribué à l'association, sera déterminé chaque année par le conseil municipal.

M. DECOT Dominique indique qu'il est adhérent à l'EMAS et qu'il ne prend pas part au vote.

MME BONNARD Joëlle indique qu'elle est membre également.

M. le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'un vote de subvention mais il en prend acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. Ne prennent pas part au vote : MME BONNARD Joëlle, M. DECOT Dominique.

■ DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

TERRAINS RUE LAVOISIER

Monsieur le Maire vous rappelle que le Conseil Municipal par délibération n°2024-02-19 en date du 1^{er} février 2024 a décidé que la Commune cède le tènement cadastré section I numéro 428 de 8m² aux consorts CHLOVY-LIPANI, situé rue Lavoisier en échange d'un terrain cadastré section I numéro 427 de 13 m², cet échange se réalisant sans soulte.

Le tènement désormais cadastré section I numéro 428 est issu du domaine public et doit désormais être déclassé pour que la cession soit possible.

Ce bien constituant une bande de terrain supportant aujourd'hui une haie est entièrement désaffecté.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29 et article L 2241-1 ;

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques en ses articles L2141-1 et L3221-1 ;

CONSIDERANT que cet espace cadastré section I numéro 428 environ sis rue Lavoisier est désaffecté et qu'il ne présente plus aucun intérêt pour les usagers de la commune et la Ville de LORETTE ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de se séparer de cet espace ;

CONSIDERANT que ce projet ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation vers les tènements

limitrophes, le Conseil Municipal peut prononcer le déclassement de l'espace concerné sans enquête publique préalable, conformément à l'article 62 II de la loi du 9 novembre 2004.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de constater la désaffectation de l'espace public d'une surface totale de 8 m² sis rue Lavoisier, cadastré temporairement section I numéro 428 ;

2. d'approuver le déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal d'un espace de 8 m², sis rue Lavoisier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CESSIION DES DROITS INDIVIS DE LA COMMUNE DE LORETTE AUX CONSORTS SAUMET, 15 RUE PROST GRIVET, PARCELLE H 189

Monsieur le Maire vous rappelle que c'est à l'occasion de l'acquisition le 27 mars 2000 de la parcelle section H numéro 190 au 13, rue Prost Grivet à Lorette en vue de créer le parking de la rue Prost Grivet que la Ville a dû déconstruire un petit immeuble ayant un accès par la cour commune de la parcelle section H numéro 189 appartenant à l'époque à Monsieur Pierre Chevalier, aujourd'hui décédé.

Depuis, c'est Monsieur Thomas SAUMET qui est le nouveau propriétaire de la parcelle H189.

Ce dernier a saisi la Ville par un courrier du 14 novembre 2023 faisant remarquer que fiscalement parlant, il est le seul propriétaire à payer des impôts fonciers. De plus, envisageant de rendre à cette cour, le lustre qu'elle devait avoir

autrefois étant dépendante d'une des plus typiques anciennes maisons de Lorette, il proposait à la Commune de lui racheter pour une valeur de 3000 euros ses droits indivis pour accéder à son immeuble qui n'existe plus depuis la création du parking « Prost Grivet ».

Monsieur le Maire vous précise qu'il a sollicité La Direction de l'Immobilier de l'Etat pour en connaître sa valeur. L'avis n°2023-42123-93798-AR en date du 19 juin 2024 fixe la valeur de la parcelle à 5 000 € HT (somme des droits indivis).

De ce fait, l'offre est conforme à la proposition du Pôle d'évaluation domaniale.

Compte tenu que cette cour commune ne sert à rien à la Commune ;

Compte tenu que Monsieur Thomas SAUMET ne pourra jamais transformer

cette cour en construction sans obtenir l'accord des autres propriétaires indivis et sans se priver de sa voie d'accès.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'aliéner les droits indivis de la Commune de Lorette de la parcelle cadastrée section H numéro 189 de 310 m², sis 15 rue Prost Grivet, à Monsieur Thomas SAUMET pour une valeur nette de 3 000 € ;
2. de prévoir que les frais de notaire soient à la charge exclusive de l'acquéreur ;
3. de confier le soin d'authentifier cette vente, à Maître Hervé THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier ;
4. d'imputer les recettes au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ ZAC CÔTE GRANGER : ACQUISITION PAR ÉPORA DE TERRAINS APPARTENANT AUX INDIVISAIRES SARDANO

Monsieur le Maire vous rappelle que conformément à l'article 13 de la convention opérationnelle n°42B051 entre la SEDL (aujourd'hui NOVIM), EPORA et Saint-Etienne Métropole signée le 6 mars 2018, chaque acquisition de biens par l'EPORA dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté Côte Granger doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération préalable dûment exécutoire de la Commune de Lorette donnant son accord formel.

Monsieur le Maire vous indique qu'en date du 25 juin 2024, EPORA a fait savoir à la Commune de Lorette qu'un accord avait été obtenu avec les indivisaires SARDANO propriétaires des parcelles cadastrées section E numéro 221 pour 471 m² (dont 342 m² en zone AUZ, et 129 m² en zone N), numéro 222 pour 199 m² (dont 104 m² en zone AUZ et 95 m² en zone N), numéro 226 pour 41 m² (dont 41 m² en zone AUZ), numéro 241 pour 3432 m² (dont 2473 m² en zone AUZ et 689 m² en zone N), numéro 243 pour 312 m² (dont 312 m² en zone N), soit un total de 4 455 m² dont 3230 m² en zone AUZ et 1225 m² en zone N).

L'accord porte sur un montant d'acquisition fixé à 90 000 € toutes indemnités comprises, dont l'indemnité de emploi qui s'applique depuis que

l'arrêté préfectoral n°2024-025 en date du 5 avril 2024 déclarant d'utilité publique de l'aménagement de la ZAC COTE GRANGER a été signé.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune s'est également engagée à racheter les biens à l'EPORA en cas de résiliation du traité de concession.

VU, l'avis de France Domaines fixant la valeur vénale du bien à 83 000 € HT, plus une indemnité de emploi si DUP de 9 300 € ;

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'autoriser EPORA à acquérir dans le cadre de la procédure de la ZAC COTE GRANGER, les parcelles cadastrées section E numéros 243, 241, 226, 222, 221 pour 4 455 m² au total appartenant aux indivisaires SARDANO pour une valeur totale de 90 000 € ;
2. d'autoriser EPORA à confier à Maître THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier, le soin d'officialiser cette transaction ;
3. de racheter ledit bien à EPORA en cas de résiliation du traité de concession avec NOVIM ;
4. de transmettre cette délibération à EPORA et à NOVIM pour information.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 Abstentions : M DECOT Dominique, M LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.



EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL / MARDI 17 SEPTEMBRE 2024

■ DÉFINITION DU CONTINGENT DE PLACES GRATUITES - SAISON CULTURELLE

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibérations en date du 27 janvier 2004 et du 27 octobre 2008 modifié par délibération n°2018-12-104 en date du 17 décembre 2018, il avait été prévu d'accorder notamment à l'occasion de chaque spectacle de la saison culturelle organisée par la Commune, la possibilité d'octroyer des entrées gratuites à raison d'une entrée gratuite par spectacle à chaque élu du conseil municipal et à chaque agent de la commune, pour un usage personnel avec une possibilité de cession à un tiers, ainsi que 20 entrées gratuites maximum par spectacle distribuées sous le contrôle du Maire ou la commission municipale « Enseignement, culture, animation ».

Monsieur le Maire vous propose de modifier les conditions d'octroi et de prévoir désormais un contingent de places gratuites ainsi qu'il suit :

- 1. Pérenniser le soutien accordé par la Ville de Lorette à ses agents municipaux** en leur attribuant une place gratuite lors de chaque spectacle organisé dans le cadre de la saison culturelle de la Ville en fixant les modalités suivantes d'octroi :
 - Les bénéficiaires sont tous les agents

titulaires, stagiaires, en contrat de droit privé ou public de la Ville de Lorette, bénévoles du service public municipal sous convention et qui sont en exercice dans leur service à la date de chaque représentation ;

- Les agents devront être en position d'activité à la date de chaque représentation ;
 - La place de spectacle accordée sera cessible à une personne de son choix.
- 2. Prévoir d'octroyer à chaque élu du Conseil Municipal une place de spectacle gratuite par spectacle de la saison culturelle de la Commune.** Cette place est cessible à une personne de son choix.
 - 3. Préciser que chaque agent ou élu recevra chaque année, au mois de juillet, la liste des spectacles de la saison culturelle de l'année suivante.**
 - Si l'agent ou l'élu réserve sa place avant le 30 septembre, celle-ci lui sera acquise, s'il remplit toujours naturellement les conditions à la date de chaque représentation ;
 - Si l'agent ou l'élu n'a pas réservé sa place avant le 30 septembre, elle lui

sera acquise mais sous réserve qu'il y ait encore des places disponibles.

- 4. De remettre à Radio France Bleue, 10 places gratuites maximum par spectacle à charge pour elle, de les attribuer aux auditeurs gagnants.** France Bleue devra adresser la liste nominative des gagnants ;
- 5. De prévoir un volant de places gratuites pour les producteurs de spectacles de la saison culturelle, à charge pour eux de les distribuer.** Le nombre précis devra être défini dans chaque contrat de prestation liant le producteur et la Commune de Lorette ;
- 6. De préciser que les délibérations du Conseil Municipal du 27 janvier 2004 et du 27 octobre 2008 modifié par délibération n°2018-12-104 en date du 17 décembre 2018, ne s'appliqueront plus ;**
- 7. Imputer la dépense au budget général de la Ville, et à chaque exercice suivant.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ FILIÈRE TECHNIQUE - MODIFICATION DES EFFECTIFS

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{NDE} CLASSE

VU, la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU, la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU, le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

VU, le budget de la Commune de LORETTE ;

VU, le tableau des effectifs existant ;

CONSIDERANT, qu'il convient de créer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1. de créer**, à compter du 18 septembre 2024, un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2nde classe, à temps complet ;
- 2. de fixer** ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs budgétaires permanents de la filière TECHNIQUE de la manière suivante :

FILIÈRE TECHNIQUE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Ingénieur principal	1	1
Ingénieur	1	1
Technicien supérieur chef	1	1
Agent de maîtrise principal	1	1
Agent de maîtrise	3	3
Adjoint technique Princ. 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique Princ. 2 ^e classe	3	4
Adjoint technique	21 dont 7 TNC	21 dont 7 TNC

- 3. de préciser** que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel ;
- 4. de lui faire bénéficier** de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre des adjoints techniques ;
- 5. d'imputer** la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CANTINE SCOLAIRE ET DU CLSH : FIXATION DU PRIX DU REPAS ET AIDE AUX FAMILLES



Monsieur le Maire vous rappelle que le prix du repas pour la cantine scolaire et le CLSH a été fixé à **6,94 €** à compter du 1^{er} janvier 2023 pour cinq plats servis et la prestation des personnels assurant le service à table, l'accueil et l'animation au moment de la pause méridienne, par délibération du conseil municipal réuni le 13 décembre 2022.

Un nouveau tarif « **Périscolaire du temps méridien** » sera créé pour l'accueil en dehors du temps d'accueil au restaurant scolaire, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour bien différencier le prix du repas et le prix du temps périscolaire méridien afin de percevoir une prestation de service sur la base de 2 heures de périscolaire (au lieu de 1h30).

Monsieur le Maire vous rappelle également que par délibération n°2022-06-80 en date du 22 juin 2022, la Commune a décidé d'asseoir à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs de la cantine scolaire sur des tranches de tarification en fonction du Quotient Familial (QF), éléments statistiques indiscutables fournis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) tous les ans, et non plus sur celui du montant des revenus imposables. De plus, la Commune a adhéré au dispositif « Cantines à 1€ » qui permet désormais d'instaurer la tarification sociale dans le service de restauration scolaire municipal à compter du 1^{er} janvier 2023 en prévoyant un tarif à 1€ pour une durée illimitée, jusqu'à la prochaine révision (modification ou suppression) des tarifs ou des aides de l'Etat le cas échéant. Il s'agit donc d'une aide à la famille qui complète les aides déjà conséquentes et très généreuses accordées depuis très longtemps par la Commune aux usagers lorettois et même extérieurs.

Monsieur le Maire précise que si le Conseil Municipal le décide, les familles lorettoises, outre ce dispositif, disposeront toujours de l'aide dite aux familles en fonction de leur quotient familial (au lieu du revenu imposable

précédemment à compter du 1^{er} janvier 2023) et d'une aide sans notion de revenus qui constitue la différence entre le coût de revient pour la Ville du service (9,79 € le repas), ce que paye réellement la famille et l'aide dite aux familles.

Monsieur le Maire vous propose de

1. maintenir à compter du 1^{er} septembre 2024, à 6,94 €, le prix du repas à la charge de l'utilisateur tant pour la restauration scolaire que pour celle du CLSH, en sachant qu'une aide sera attribuée à chaque famille lorettoise en

fonction de son quotient familial, et que le tarif proposé ne compense pas le coût de revient pour la Commune ; ce prix inclut cinq plats servis et la prestation des personnels assurant le service à table ;

2. maintenir l'aide communale aux familles selon leur quotient familial, pour les seuls enfants dont au moins l'un des représentants légaux de l'enfant est domicilié à LORETTE, et de maintenir à compter du 1^{er} septembre 2024, le tarif facturé aux usagers de la cantine scolaire et du CLSH ainsi qu'il suit :

POUR LE REPAS SCOLAIRE SERVI LE MIDI, LES LUNDIS / MARDIS / JEUDIS / VENDREDIS - HORS VACANCES SCOLAIRES

Tranche Quotient familial	Prix payé par l'utilisateur (par repas)**	Aide de la Commune aux familles	Participation de la Commune au déficit	Aide de l'Etat	Total aides publiques à l'utilisateur
0 € à 600 €	1,00 €	1,94 €	2,85 €	4,00 €	8,79 €
601 € à 1000 €	4,26 €	2,68 €	2,85 €	0,00 €	5,53 €
1001 € à 1400 €	4,79 €	2,15 €	2,85 €	0,00 €	5,00 €
> 1401 €	5,74 €	1,20 €	2,85 €	0,00 €	4,05 €
Hors Commune*	6,94 €	0,00 €	2,85 €	0,00 €	2,85 €
Repas occasionnel (tout QF)	6,94 €	0,00 €	2,85 €	0,00 €	2,85 €

POUR LE REPAS SERVI LE MIDI, LES MERCREDIS ET LES JOURS DE VACANCES SCOLAIRES

Tranche Quotient familial	Prix payé par l'utilisateur (par repas)**	Aide de la Commune aux familles	Participation de la Commune au déficit	Aide de l'Etat	Total aides publiques à l'utilisateur
0 € à 1000 €	4,26 €	2,68 €	2,85 €	0,00 €	5,53 €
1001 € à 1400 €	4,79 €	2,15 €	2,85 €	0,00 €	5,00 €
> 1401 €	5,74 €	1,20 €	2,85 €	0,00 €	4,05 €
Hors Commune*	6,94 €	0,00 €	2,85 €	0,00 €	2,85 €

POUR LE REPAS DE NOËL COMPRENANT UN REPAS PLUS ELABORÉ ET UN SPECTACLE

Tranche Quotient familial	Prix payé par l'utilisateur (par repas)**
Commune	6,15 €
Hors Commune*	6,94 €

* Dans le cas où aucun des représentants légaux ne réside Lorette.

** Ce prix inclut le seul repas. Un temps d'accueil périscolaire méridien sera facturé en sus

Monsieur le Maire vous précise que, de ce fait, les Lorettois bénéficient de trois aides :

- **L'aide communale dite aux familles** qui est modulée en fonction de leur quotient familial ;
- **Une participation de la Ville qui représente une aide indirecte aux familles**, sans notion de revenus, qui constitue la différence entre le coût de revient pour la Ville du service, ce que paye réellement la famille et l'aide dite aux familles ;
- **Une aide de l'Etat pour les familles** bénéficiant de revenus moins importants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BILLETTERIE DE LA SAISON CULTURELLE



Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune dispose d'un service public facultatif culturel organisant notamment une saison culturelle.

Ce service nécessite la mise en place d'une régie de recettes permettant l'encaissement des produits versés par les usagers.

La Commission « Enseignement, Culture et Animations » a décidé désormais la création d'un règlement fixant le fonctionnement de la billetterie de la saison culturelle.

Monsieur le Maire vous propose donc :

1. **d'accepter les clauses du présent règlement intérieur** de la billetterie de la saison culturelle ;
2. **de l'autoriser** à le signer, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 Abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR / RÉGIE DE RECETTES BILLETTERIE SAISON CULTURELLE

Objet : Par délibération, le Conseil Municipal du 17/09/2024 a approuvé la création du Règlement intérieur de la billetterie pour la saison culturelle. Celui-ci a pour fonction de détailler le fonctionnement de la régie de la billetterie de la saison culturelle.

1. MODE DE RÈGLEMENT

Afin de limiter les erreurs au moment de la sélection du mode de paiement sur le logiciel Tickboss, il a été décidé de supprimer les chèques vacances.

Seuls les règlements suivants seront utilisés pour la billetterie : espèces, chèques, cartes bancaires.

2. SUPPRESSION DES RÉSERVATIONS POUR LA BILLETTERIE

Il a été décidé de ne plus effectuer de réservation avant l'ouverture de la billetterie de la saison culturelle pour éviter tout favoritisme.

3. HORAIRES DE LA BILLETTERIE

La billetterie ouvre le jeudi après-midi. Les horaires et jours de permanences varieront en fonction des besoins.

4. OUVERTURE BILLETTERIE SAISON CULTURELLE :

Celle-ci aura lieu une fois que tous les contrats de prestations seront signés par Monsieur le Maire et la Maison de production.

5. CONDITIONS DE DELIVRANCE DES PLACES POUR LES LORETTOIS

Les personnes devront dorénavant remettre un justificatif de domicile pour bénéficier du tarif lorettois et une pièce d'identité.

6. SUPPRESSION D'ENVOI DE PLACES PAR LA POSTE :

Lorsque les personnes commanderont leurs places par courrier accompagné du règlement, elles devront dorénavant récupérer leurs billets le jour du spectacle ceci pour éviter que les places envoyées par la Poste ne se perdent et pour réduire les frais postaux.

7. SUPPRESSION DE LA BILLETTERIE A L'ECLUSE

Comme il n'y a pas de coffre à l'Ecluse pour ranger le matériel informatique, l'imprimante et la caisse avant et après les spectacles, la saison culturelle sera à guichet fermé le jour du spectacle. Les personnes pourront prendre leur billet en ligne sur le site de la FNAC.

8. GRATUITÉ DE LA BILLETTERIE POUR LES ÉLUS ET LE PERSONNEL COMMUNAL

Voir la délibération n°2024-09-99 validée en conseil municipal le 17/09/2024.

9. SUPPRESSION DU REMBOURSEMENT DE PLACES

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'empêchement pour cause de maladie ou autre sauf si l'annulation du spectacle vient du fait de l'organisateur.

■ COTISATION 2024

MISSION LOCALE GIER PILAT

Monsieur le Maire vous précise que chaque année, la Mission Locale Gier Pilat, sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Commune à cet organisme qui a vocation à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans pour trouver une formation ou un emploi. La demande de cotisation pour l'année 2024 a été réceptionnée en Mairie le 28 juin 2024.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de confirmer le maintien de l'adhésion de la Commune pour 2024 à la Mission Locale ;
2. de fixer la cotisation à 4 726, 26€ pour l'année 2024 (soit 0,99 €/habitant, maintien par rapport à 2023) ;
3. d'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



À NOTER

L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en Mairie.



L'ensemble des associations sportives médaillée avec les élus. Mme Faucouit a présidé cette cérémonie.



ZOOM

REMISE DE MÉDAILLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

UNE MISE EN LUMIÈRE DES SPORTIFS ET DES BÉNÉVOLES

Vendredi 12 juillet, salle Jean Rostand, à l'initiative de Mme Faucouit, adjointe en charge des associations sportives et de M. D'Anna, conseiller délégué, une cérémonie a réuni neuf associations sportives de Lorette afin de leur remettre une médaille pour les féliciter des très bons résultats sportifs pour la saison qui vient de se terminer. Les deux hôtes étaient entourés de M. le Maire et de Mme Bonnard, adjointe à la culture et à l'animation.

C'est une première à Lorette mais ce moment convivial a permis de féliciter et remercier les membres, les coaches et l'ensemble des bénévoles de neuf associations sportives de Lorette. Ils ont été sélectionnés pour la qualité de leurs résultats sportifs.

Cette année se sont les femmes qui sont mises à l'honneur. Au Basket Club de Lorette, l'équipe féminine vient de valider sa montée en région ! Au Tennis club c'est aussi l'équipe féminine qui termine championne de la Loire.

On notera aussi l'excellente prestation de 2 judokas qui sont montés à Paris défendre les couleurs lorettoises.

Mais les autres clubs n'ont pas démerité et les résultats des uns et des autres sont très honorables !

C'est pour cette raison que Madame Faucouit a offert, au nom de la Ville, une médaille personnalisée à chaque président ou représentant des clubs.

Chacun a pu présenter brièvement son palmarès et tous ont unanimement remercié la Ville pour l'aide financière à travers les subventions reçues, pour la mise à dispositions des locaux mais aussi pour la présence des élus lors des événements sportifs.

Mme Bonnard a rappelé que les associations **ARABESQUE**, **LES EDELWEISS** et **CORPS ET JAZZ** sont des associations culturelles mais elles sont aussi médaillées pour saluer la qualité de leurs spectacles.

M. D'Anna a, pour sa part, voulu remercier l'ensemble des bénévoles qui permettent aux clubs d'exister. Il est vrai que tous ces bénévoles permettent de faire vivre les clubs. C'est toujours beaucoup d'heures de travail pour organiser les plannings, les compétitions et si aujourd'hui nous mettons en lumière les sportifs c'est grâce à toutes ces personnes qui s'investissent dans l'ombre. Un grand merci à tous !

Médaille personnalisée remise à chaque club



LES CLUBS RÉCOMPENSÉS

Neuf clubs étaient représentés sur les dix médaillés. L'école de danse **Corps et Jazz** s'est excusée de son absence.

ARABESQUE

Mme Quesada, Présidente



« Pour répondre aux nombreuses demandes nous allons ouvrir un cours supplémentaire à partir de la rentrée prochaine. »

BASKET CLUB LORETTE

Mme Charre, Présidente



« Une très belle saison puisque les U15 sont champions de la Loire et bravo aux filles pour leur montée en Régional. Un grand merci à nos coachs. »

JUDO CLUB LORETTE

M. Bossy, Président



« Depuis 15 ans j'ai vu notre club progresser. Aujourd'hui nous comptons 20 ceintures noires. De très bons résultats pour 2 judokas qui sont monté à Paris. »

JUDO CLUB LORETTE

M. Chouchou, entraîneur
Mme Samih, Présidente



« Cette année notre club a fêté ses 20 ans. Nous tenons à remercier les parents et toutes les personnes extraordinaires qui nous entourent. »

LES EDELWEISS

Mme Gibert, trésorière
Mme Vendola, Présidente



« En 2025, les Edelweiss fêteront leur 40 ans. Au delà des résultats sportifs, nous souhaitons que nos gymnastes s'épanouissent et prennent du plaisir. »

LA PÉTANQUE LORETTOISE

Mme Pélardy, secrétaire
M. Mascaro, Président



« Nous comptons 40 licenciés et 50 sociétaires. Nous remercions la Ville pour les nouveaux locaux mis à notre disposition. »

QUADRATOUR

M. Balthazard, Président



« Le Quadratour existe depuis 33 ans. Nous avons reçu 30 équipes du monde entier. A chaque déplacement à l'étranger, nous sommes les ambassadeurs de la ville de Lorette. »

SPORTING GRAND'CROIX-LORETTE

M. Alessi, Président



« Nous avons repris le club il y a 5 ans et nous espérons poursuivre le chemin. Un grand merci à Mme Faucuit et M. D'anna pour leur présence et leur écoute. »

TENNIS CLUB DE LORETTE

Mme Giacometti, Présidente



« Cette année notre équipe dame est à l'honneur car elle est championne de la Loire. Nous apprécions de pouvoir nous entraîner dans le gymnase en hiver. »



A l'école Jean de la Fontaine, dans la classe de Mme Cagna



ZOOM

LA RENTRÉE DES CLASSES

BEAUCOUP DE NOUVEAUTÉS POUR CE PREMIER JOUR !

La rentrée des classes est toujours un moment fort dans la vie des écoliers. Après deux mois de vacances, les enfants ont repris le chemin de l'école. Nouvelles chaussures, nouveau cartable, nouveaux crayons... mais surtout nouvel enseignant, nouveaux camarades... Entre le plaisir des retrouvailles et quelques appréhensions, les petits Lorettois ont vécu des émotions fortes tout au long de cette journée particulière. Heureusement, parents et enseignants étaient présents pour les accompagner.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Ils étaient 239 écoliers à franchir le seuil de l'école ce lundi 3 septembre. Pour ce premier jour, comme chaque année, Mme Vercasson et son équipe ont accueilli les enfants et les parents autour d'un café. Ce moment convivial a permis une rentrée en douceur. Chacun a pris le temps d'échanger et de partager les derniers souvenirs de vacances.

Au CP, les parents ont été accueillis dans la classe afin de rassurer les enfants et informer les parents sur les changements liés à l'entrée à la grande école !

Peu à peu les plus grands ont rejoint leur nouvelle classe. Ils ont fait connaissance avec leur enseignant et se sont peu à peu mis au travail !



Bonheur de se retrouver !



Les enseignants accueillent les familles autour d'un café



Les parents accompagnent les enfants



Une nouvelle enseignante pour la classe de CE2, Mme Thiollier

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est stable depuis plusieurs années. Toutefois, cette année M. Robert a quitté l'école pour se rapprocher de son domicile lyonnais. Mme Rozand, arrivée l'an passé, a été titularisée sur son poste et l'équipe accueille Mme Thiollière au CE2, Mme Laffont au CM1/CM2 ainsi que Mme Perrier.

Mme Vercasson sera déchargée les mardis et vendredis afin de se consacrer à la direction de l'école.

Comme chaque année, Mme Compère interviendra en musique. Au mois de novembre les enfants participeront à la course du Téléthon. D'autres projets sont en cours d'élaboration.



L'équipe pédagogique de l'école Jean de la Fontaine



Une grande rentrée pour les CP !

LES AESH



De g. à d. : Mégane FORTE - Hassina LAÏFAOUI - Anne MATRICON

Les AESH interviennent ponctuellement dans les classes auprès d'enfants en difficulté. Elle aident à l'accès aux apprentissages et à la mobilisation de l'attention.



NOUVEAU

UN ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

Saint-Étienne Métropole met à la disposition des enseignants, des élèves et des parents, un Espace Numérique de Travail (ENT) sécurisé.

L'ENT E-Cléo by ONE est un espace numérique pensé spécialement pour l'école primaire, réservé aux enseignants, aux élèves et à leurs parents. Il permet d'échanger sur une plateforme en ligne sécurisée et adaptée aux enfants. Accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, l'ENT propose un ensemble d'applications qui facilitent le lien entre l'école et les familles.

Simplifier la communication avec les familles

Avec la messagerie, le carnet de liaison numérique, enseignants et parents peuvent échanger beaucoup plus rapidement.

Des informations seront données aux familles ultérieurement.

ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Cette année Elia Schneider rejoint l'équipe déjà en place et assurera la décharge de direction de Mme Traverse le lundi.

L'école compte toujours 5 classes et accueille cette année 118 élèves.

Pendant les vacances, les trois salles de classe de l'étage ont été repeintes et les plafonds ont été refaits.



L'équipe pédagogique de l'école Marie Curie



L'équipe d'ATSEM
Magaly DELINTADAKIS - Catarina RADICE
Virginie CHORBADJIAN - Priscilla PAULIN
Clémentine GERMAIN

UNE RENTRÉE SEREINE

La rentrée s'est déroulée dans le calme. Bien sûr, il a parfois fallu consoler certains enfants qui avaient un peu de mal à laisser papa et maman.

Depuis de nombreuses années, à l'école Marie Curie, l'accueil des petits se fait de façon échelonnée afin de permettre

à chaque bambin de faire connaissance avec la maîtresse et l'ATSEM de la classe. Certains enfants préfèrent garder leur doudou, objet rassurant, que peu à peu ils délaisseront pour participer aux activités de la classe.



Un accueil personnalisé chez les petits



Difficile parfois de quitter papa et maman !

LES AESH



De g. à d. : Chafia AIFA - Lydia LEBKARA - Danielle DURAND



Premiers jeux, premières rencontres...



ZOOM

LE FORUM DES ASSOCIATIONS

UN MOMENT D'ÉCHANGES ET DE RENCONTRES

Il existe de très nombreuses associations à Lorette. Un grand nombre se sont réunies ce samedi 7 septembre sur la place du III^e Millénaire à l'initiative de Mme Bonnard, adjointe chargée de la culture et des associations ainsi que sa nouvelle équipe composée de Mme Nathalie Massard et Joëlle Jolivet. Un moment convivial qui a été apprécié par les Lorettois.

Chaque année, c'est la même chose : le mois de septembre est décidément chargé pour les associations ! Avec la rentrée associative, les campagnes d'adhésions et la préparation des activités, les bénévoles sont déjà bien occupés !

Pour autant les associations lorettoises ont répondu largement présente pour le Forum des associations. Cet événement incontournable de la vie associative locale a permis de faire parler de chaque association et d'échanger directement

avec des personnes potentiellement intéressées par les projets ou activités.

Le forum des associations est, en effet, un excellent tremplin pour les associations, qu'elles soient à la recherche de bénévoles, d'adhérents, ou tout simplement pour se faire connaître.

Retrouvez dans cet article l'ensemble des associations qui ont participé au Forum. Si vous n'avez pas pu être présents le jour J, n'hésitez pas à contacter les bénévoles qui se feront un joie de répondre à toutes vos questions.

Un grand
MERCI
à toutes les
associations
présentes et au
nombreux public !



Une nouvelle équipe au service de la culture et de l'animation

Suite à l'arrêt de la collaboration bénévole de Marie Bouzouik qui a longuement œuvré au service de la commune, c'est Nathalie Massard, cadre de la fonction territoriale qui prend sa relève. Sous la délégation de Joëlle Bonnard, adjointe, elle sera chargée de la mise en place de tous les événements de Lorette (Forum des associations, commémorations, festivités du 14 juillet...) ainsi que de la programmation culturelle. Une lourde charge de travail !

Heureusement elle pourra compter sur Joëlle Jolivet qui travaille depuis de très nombreuses années au service des Lorettois et qui connaît très bien le domaine de l'animation et de la culture car elle a accompagné Marie Bouzouik pendant 17 ans ! Bienvenue à cette nouvelle équipe !

ESPACE CITOYENS

e-mail : espacescitoyenslorette@gmail.com



CENTRE SOCIAL

LES COULEURS DU TEMPS : 09 75 24 49 81



UNION CYCLO

contact : 06 46 26 15 56



DYNAMIC CLUB

Mme Marcelle SUBERT : 06 21 65 75 03



LES EDELWEISS

Mme Fabienne VENDOLA : 06 50 17 12 28



EMAS

M. Antoine REINA : 06 45 90 29 43



CORPS ET JAZZ

contact : 06 09 43 17 21



JUDO LORETANE

Daniel BOSSY : 06 77 20 21 08



NOT'MUSIQUE

M. MORVAN : 06 58 50 13 89



RUGBY CLUB PAYS DU GIER

contact : 06 21 57 33 91



LA TRUITE DU DORLAY

M. BARLET : 06 61 33 36 43



CENTRE SOCIAL

contact : 09 75 24 49 81



SPORTING CLUB

contact : 06 52 37 18 44



TENNIS CLUB

contact : 06 20 08 12 94



VIE LIBRE

contact : 06 25 05 39 65



KARATÉ CLUB LORETTOIS

contact : 06 03 16 00 05 ou 06 87 51 40 31





CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION DU DÉPISTAGE DES CANCERS

- Site de la Loire - 58. Rue Robespierre
CS 20279 42014 St Etienne Cedex 2
- Tél : 04 77 01 09 93
- contact@dépistage-vivre.fr

OCTOBRE ROSE 2024

PENSEZ À VOUS FAIRE DÉPISTER !



La campagne de dépistage du cancer du sein débutera au mois d'octobre prochain et, comme par le passé, Lorette est partenaire de cette mobilisation et organise une demi-journée d'information et de prévention.

C'est pourquoi la Ville habillera la fontaine de la Porte Ouest et illuminera la façade de l'Hôtel de Ville en rose pour inciter chacun d'entre nous au dépistage systématique. Il est impératif de se

mobiliser pour lutter encore et toujours contre le cancer du sein et chacun d'entre nous se doit de sensibiliser son entourage et l'informer sur l'impérieuse nécessité du dépistage.

INFORMATIONS ET PRÉVENTIONS

MERCREDI 16 OCTOBRE
14 h - Salle Jean Rostand

A l'occasion d'OCTOBRE ROSE, le **CCAS** propose des stands d'informations sur le dépistage, la prévention, les conseils alimentaires...

Des professionnels de santé pourront répondre à toutes vos interrogations.

L'après-midi s'achèvera par un concert de Not'Musique.

UN DÉPISTAGE GRATUIT

À partir de 50 ans, le risque de développer un cancer du sein augmente. Le dépistage permet de détecter d'éventuelles lésions avant l'apparition des symptômes. Plus un cancer du sein est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Tous les deux ans, une mammographie est recommandée. L'association «VIVRE» a rejoint le Centre de Coordination Auvergne Rhône Alpes et propose cet examen (non douloureux) pris en charge à 100 % (sans avance de frais) en prenant RV auprès d'un radiologue ou un centre de radiologie médicale agréé.



#Tousunisparunemêmecouleur



LA BOURSE DE BALAYAGE

UN REVENU POUR TOUS !

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Vous habitez Lorette et vous êtes inscrits à France Travail. Vous pouvez postuler à la bourse de balayage.

Vous bénéficierez d'un contrat de 30h

par semaine du lundi au jeudi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Les contrats sont proposés toute l'année en dehors des vacances scolaires.

POUR LES ÉTUDIANTS

Vous habitez Lorette, vous avez 16 ans ou plus, vous bénéficierez d'un contrat de 20h par semaine du lundi au vendredi de 7h45 à 11h45. Les contrats sont proposés pendant les vacances scolaires.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

- Vacances de Toussaint
JEUDI 10 OCTOBRE 2024
- Vacances de Noël
JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

RAPPELS

■ Le Centre Technique Municipal est installé rue du Stade à Lorette. C'est donc, à l'heure précise, le point de rendez-vous avant le début de chaque demi-journée de travail.

■ Compte tenu du nombre important de candidats inscrits, un tirage au sort est effectué par les membres du CCAS.

INSCRIPTIONS

Toute l'année en mairie aux permanences du C.C.A.S.

JEUDI MATIN
de 10h à 12h

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité, d'un livret de famille, de votre carte vitale et d'un justificatif de domicile.

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

POUR LES SENIORS DE PLUS DE 65 ANS



Vous avez atteint dans l'année l'âge de 65 ans, comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale organise au choix pour vous, sans condition de ressources, une après-midi récréative avec un spectacle musical le jeudi 12 décembre 2024 ou un repas dansant le dimanche 15 décembre 2024.

INSCRIPTIONS

DU 18 AU 29 NOVEMBRE
AUPRÈS DU C.C.A.S.

Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile (- de 3 mois).
Lors de votre inscription, vous devez préciser si vous souhaitez prendre le bus gratuitement.

CHOIX N°1

JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

SPECTACLE MUSICAL
SALLE L'ÉCLUSE - 14H

LES Z'ARTISTES

Le groupe propose des chansons des années 60 à aujourd'hui ainsi que des danses de cabaret.



LES CHÈQUES CADEAUX

Les chèques cadeaux vous seront remis lors de votre inscription. Ces chèques cadeaux se présentent sous la forme d'un carnet de 5 bons d'une valeur unitaire de 5 €. Ils ne sont valables qu'auprès des commerçants lorettois participants.

Les personnes ne souhaitant pas assister au spectacle pourront venir chercher leurs chèques cadeaux jusqu'au 13/12/2024.

La date de validité de ces bons est fixée au 31 décembre 2024.



HORAIRES DES BUS

- **13 h 15** : Voie Jean Mugniery (devant la salle Jean Rostand)
- **13 h 25** : Place Eugénie Brosse
- **13 h 35** : Plaine de Grézieux
- **13 h 45** : Carrefour rue du Stade
- **17 h** : Retour

IMPORTANT

Les seniors qui auraient choisi l'autre formule ou les personnes qui ne peuvent bénéficier de cette prestation, pourront y participer sous réserve de s'inscrire préalablement et

- en versant 7 € s'ils habitent la commune,
- en versant 16 € s'ils sont domiciliés sur une commune extérieure.

ACCOMPAGNATEURS

Vous voulez assister au spectacle ou vous accompagnez vos parents : vous devez également vous faire connaître auprès du CCAS.

ATTENTION

L'accès à la salle n'est pas autorisé aux enfants.

INSCRIPTIONS

DU 18 AU 29 NOVEMBRE
AUPRÈS DU C.C.A.S.

Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile (- de 3 mois).
Lors de votre inscription, vous devez préciser si vous souhaitez prendre le bus gratuitement.



N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE !

Aucune inscription ne sera prise après les dates indiquées



HORAIRES DES BUS

- **11 h 20** : Voie Jean Mugniery (devant la salle Jean Rostand)
- **11 h 30** : Place Eugénie Brosse
- **11 h 40** : Plaine de Grézieux
- **11 h 55** : Carrefour Rue du Stade
- **19 h 30** : Retour

CHOIX N°2

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2024

REPAS DANSANT

SALLE L'ÉCLUSE - À PARTIR DE 12H

Comme chaque année, le C.C.A.S. aura préparé de belles tables pour ce jour de fête et sera heureux de vous accueillir autour d'un délicieux repas préparé par «Traiteur et Saveurs». Un régal pour les

papilles ! L'après midi se poursuivra en musique avec l'orchestre «Les Poulakis» qui vous proposera quelques valse, tangos ou musette pour le plaisir de tous. De quoi passer un délicieux moment !



L'orchestre «Les Poulakis»

IMPORTANT

• Les séniors qui auraient choisi l'autre formule pourront y participer en versant 40 € s'ils résident sur la commune.
À noter qu'avec la forte inflation actuelle sur l'alimentaire, le CCAS a décidé de supporter la différence.

• Les personnes résidant sur une commune extérieure ou ayant moins de 65 ans, pourront y participer moyennant le versement de 44 € par personne.



NOËL POUR TOUS

SENIORS ADMIS EN INSTITUTION

(EHPAD – MAISONS DE RETRAITE – FOYER-RÉSIDENCE, ETC.)

Les familles des seniors lorettois admis en institution doivent impérativement communiquer leurs noms, prénoms ainsi que celui de leur lieu d'admission.

Faute de connaître ces renseignements, le traditionnel cadeau de Noël offert par le CCAS ne pourra pas être porté.

Dans les mêmes délais, tous les résidents des Rives d'Or (EHPAD) recevront également un cadeau de Noël identique.

FAMILLES EN GRANDE PRÉCARITÉ

Comme les années précédentes, une aide sous forme de chèques cadeaux en fonction de la composition de la famille et des revenus sera offerte. Fournir tous les justificatifs de revenus (CAF – Retraites – Relevé d'imposition ou de non-imposition – quittances de loyers des 3 derniers mois).

Il conviendra d'en faire la demande auprès du CCAS entre le **2 décembre et le 6 décembre 2024 inclus**.



LA MDF
(MAISON DES SERVICES)

- 7 rue Etienne Dolet,
42 000 Saint-Etienne
- contact@udaf42.fr

**Les services
sont gratuits et
ouverts à tous !**



À VOS AGENDAS

La MDF sera présente à Lorette
Place du III^e Millénaire
DE 13H À 17H30

- Jeudi 17 octobre 2024
- Jeudi 14 novembre 2024
- Jeudi 12 décembre 2024
- Jeudi 9 janvier 2025
- Jeudi 6 février 2025
- Jeudi 6 mars 2025

+ D'INFOS



www.udaf42.org

**UNE MAISON DE LA FAMILLE
QUI SE DÉPLACE ?**

C'EST POSSIBLE !

La Maison de la Famille (Bus UDAF) est labélisée France service et a pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner gratuitement tous les publics sur les thèmes : numérique, parentalité, budget, logement, formation, emploi, retraite, famille, santé, mobilité, justice, renseignements sur les aides et accès aux droits...

**LA MDF AGIT SUR QUOI ?
5 AXES PRIORITAIRES**

- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.
- Favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes et des familles dans leur environnement (y compris familles en situation de précarité).
- Favoriser l'autonomie sociale et l'inscription dans les dynamiques démocratiques des jeunes.
- Aider les familles confrontées à des difficultés fragilisant la vie familiale.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des familles.

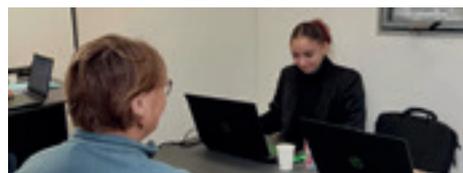
**QUELS SERVICES
SONT PROPOSÉS ?**

Une équipe est à votre écoute et vous accompagne. Votre accueil est personnalisé par un agent d'accueil et un conseiller numérique.

Nos unités mobiles sont connectées : 3 ordinateurs portables, 1 tablette, 1 imprimante avec scanner, connexion internet Wi-Fi.

Si besoin de confidentialité, une cloison peut être dépliée à l'intérieur du bus, pour un entretien individuel.

Partenaires de la Caf, nous sommes habilités à vous apporter des réponses de 1^{er} niveau et à vous proposer une prise de rendez-vous avec la Caf grâce à VisioCont@ct.



**VOUS AIDER SUR LE
NUMÉRIQUE !**

- Vous pouvez obtenir un rendez-vous individuel avec un de nos conseillers numériques.
- Dépannage technique sur les outils informatiques : ordinateur, smartphone et tablettes.
- Demandes ponctuelles sur le fonctionnement et l'utilisation de l'ordinateur, du smartphone et/ou de la tablette.
- Accompagnement numérique sur l'ordinateur, le smartphone et/ou la tablette.
- Création d'espaces en ligne sur sites administratifs et applications...

QUELQUES EXEMPLES DE DÉMARCHES

- Soutien pour les demandes de titres d'identité
- Immatriculation d'un véhicule
- Permis de conduire sur l'ANTS
- Dossier retraite
- Ouverture d'un dossier sur France Travail
- Dossier santé avec Ameli
- Renseignements sur les aides et accès aux droits
- Impôts
- Caf
- et bien plus encore !



**SECOURS
POPULAIRE**

- 56, rue Jean Jaurès - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 11 81



C'EST LA RENTRÉE AU SECOURS POPULAIRE

Nos locaux sont ouverts depuis le mardi 10 septembre et vous êtes invités à pousser la porte de la "Boutique solidaire" pour trouver un très large choix de vêtements adultes, enfants, bébés. Nous avons aussi du linge de maison, des livres, des bibelots, de la vaisselle et des articles de puériculture.

AIDES ET SOLIDARITÉ

Cette année encore, nous faisons une distribution alimentaire le dernier mardi de chaque mois de 9h30 à 10h30. Pour l'année à venir il est indispensable de s'inscrire ou se réinscrire avant le 15 octobre. L'imprimé précisant les justificatifs à fournir sera disponible aux heures de permanence. Cette inscription donne droit à un colis alimentaire mensuel et éventuellement à une aide financière ponctuelle pour régler certaines factures ou financer une activité sportive ou de loisirs.

Cet été une famille de Lorette a profité de la « Journée des oubliés des vacances » au Pal organisée par le Secours Populaire National. Ce fut un bon moment de détente (une autre personne a dû malheu-

reusement annuler sa participation pour des problèmes de santé).

FORUM DES ASSOCIATIONS

Nous avons été présents à cette manifestation lorettoise le samedi 7 septembre. C'était l'occasion de rencontrer les bénévoles du Secours Populaire de Lorette pour avoir des informations plus précises et connaître nos objectifs.

N'oubliez pas que, en donnant des articles que vous n'utilisez plus ou en achetant d'autres, vous continuez efficacement à lutter contre le gaspillage tout en créant plus de solidarité sur la commune.

**Alors n'hésitez plus,
nous vous attendons et nous vous
rencontrerons avec plaisir.**



HORAIRES

Les horaires sont inchangés (mardi et vendredi) sauf le dernier mardi du mois. Une ouverture pourra être programmée le premier samedi de chaque mois de 9h à 12h pour permettre à plus de personnes de venir « chiner » tranquillement.

RÉSIDENCE LES RIVES D'OR DE NOMBREUSES ANIMATIONS

A l'EHPAD, Les Rives d'Or, les derniers mois ont été marqués par plusieurs événements. En voici un aperçu.

En juin dernier, nos résidents ont eu l'opportunité de participer aux olympiades du Gier en compétition avec 9 autres résidences. Avant le jour J nous avons été coachés aux diverses épreuves : Molky, tir à l'arc lancer de hâches, volley et basket.

Grâce à nos entraînements réguliers, nous avons obtenu une jolie 2^e place.

Nous avons passé une journée conviviale en compagnie de tous les participants.

Le soleil a mis du temps à arriver mais depuis nous en avons profité pour recommencer les sorties en pleine air. Récemment les résidents ont pu profiter des tours de calèche au château d'Andrézieux-Bouthéon et une balade en bateau sur la Loire à Saint Victor sur Loire.



ESPACES CITOYENS



- Salle Marguerite Meunier
Rue Saint-Joseph - 42 420 Lorette

PERMANENCES

- **Mardi** : 2^e mardi du mois à 19h
- **Vendredi** : 4^e vendredi du mois à 19h
- **contact** : espacecitoyenslorette@gmail.com

 Espaces Citoyens



Arrachage de l'ambrosie

NOUVELLE SAISON POUR L'ESPACE CITOYENS

Notre association prend peu à peu son essor. Elle a pour objectif de partager des savoirs et des savoir-faire dans la convivialité et vous invite à partager ses activités.

PROGRAMME PREMIER TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2024 2025

VENDREDI 25 OCTOBRE

Fresque du climat pour comprendre le dérèglement climatique ;

VENDREDI 22 NOVEMBRE

Atelier 2 tonnes pour agir contre le dérèglement climatique. La moyenne des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'un français est de 10 tonnes de CO2 eq. L'objectif est de descendre à 2 tonnes de CO2 eq en 2050 pour respecter l'accord de Paris - soit rester en deçà d'une augmentation de +1,5°C ce qui semble déjà bien compromis, voire de +2°C.

Nécessité de s'inscrire pour cet atelier de manière à faire auparavant son empreinte carbone.

MARDIS 8 OCT. ET 10 DÉC.

Ateliers couplés :

- **Entretien/réparation de son vélo** pour aller vers des mobilités douces
- **couture antigaspi** en reprisant, raccommoquant, redonnant une nouvelle vie à nos vêtements. La part de l'habillement représente 4% des émissions de GES!

ET PROCHAINEMENT

- **Garder notre planète habitable** : les limites planétaires, seuils des grands équilibres naturels que l'humanité ne doit pas dépasser afin de maintenir des conditions favorables à la vie sur terre.
- **La pollution numérique**, responsable de 4% des émissions de GES.

Si vous avez envie de partager des savoirs, des savoir-faire et de partager des moments conviviaux, rejoignez-nous!

AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire - 42420 Lorette

CONTACT

- **Annick Lesueur** / Présidente
Tél : 06 16 39 91 28

AIDE ALIMENTAIRE REPRISE DES DISTRIBUTIONS !



Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation.

Les distributions aux bénéficiaires pour la saison 2024/2025 ont repris

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

DE 10H15 À 11H

Une semaine sur deux

Au local situé 22 Bis, rue Pasteur

Toutes les demandes d'aide sont à présenter en Mairie, au C.C.A.S. de Lorette (Centre Communal d'Actions Sociales).

Chaque dossier est étudié en commission d'attribution en fonction des critères revus chaque année.

Cette commission est constituée des représentants du C.C.A.S. et des membres de notre association.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42420 Lorette

DONNEZ VOTRE SANG !

ADHÉREZ ET PARTICIPEZ POUR SOUTENIR NOTRE ACTION !



Depuis le printemps dernier, l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lorette adhère à la Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles.

FÊTE DES LUMIÈRES DIMANCHE 8 DÉCEMBRE

Cette année, notre équipe sera comme toujours, fidèle au poste dans une ambiance chaleureuse et familiale pour vous proposer vin chaud, sandwiches-saucisses, café...

RAPPEL : Il a été décidé lors de notre assemblée générale du 8 avril 2024, que le prix du vin chaud et des sandwiches-saucisse serait de 2 €.

Cette adhésion nous permet de recevoir, en plus du soutien et des conseils importants d'autres adhérents, des informations ascendantes et descendantes aux échelons départemental et national mais aussi de bénéficier de formations (hygiène par exemple) pour être encore plus compétents dans l'information transmise à tous les donateurs, aux bénévoles et intervenants, à la population, etc.

Nos objectifs sont non seulement d'assurer 2 collectes de don du sang sur la commune, de participer au 8 décembre, mais aussi de promouvoir le don du sang et de plasma.

Chaque jour, environ 600 dons sont nécessaires pour répondre aux besoins des malades : accidentés de la route, interventions chirurgicales et transfusions, femme qui perd beaucoup de sang lors de l'accouchement, enfants atteints de la drépanocytose... Chaque don compte et le vôtre peut faire la différence !

La dernière collecte a eu lieu le 13 septembre 2024 Salle Jean Rostand de 16 h à 19 h et nous avons eu le plaisir de compter **45** donateurs et **5** premiers dons.



Les dates des collectes 2025 arrêtées par l'Etablissement Français du Sang ne sont pas encore définies mais traditionnellement, elles ont lieu au cours du 1^{er} et du 3^e trimestre. Bien évidemment, nous vous communiquerons les dates retenues au plus vite pour vous permettre de les noter sur vos agendas !

Soyez adhérents à notre Amicale
Cotisation annuelle : 2€

URGENT



Nous avons besoin de "renforts" et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

au 04 77 73 37 84
ou 07 82 71 34 85



DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTE

■ Mme Marcelle Subert
Tél : 06 21 65 75 03

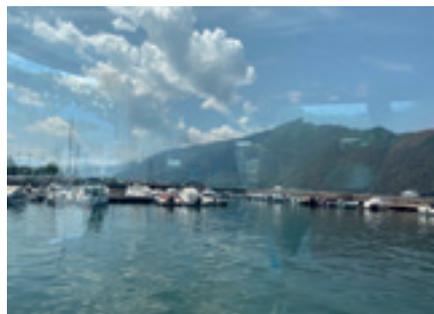
LE DYNAMIC CLUB

EN VOYAGE

C'est la rentrée ! nous nous sommes retrouvés le 5 septembre, avec de nombreuses activités et des projets en ligne de mire. Bienvenue aux futurs nouveaux adhérents !

Le club a fermé ses portes début juillet, mais avant, notre voyage annuel nous a conduits au lac du Bourget par une belle journée ensoleillée. Nous avons

dégusté un bon repas sur le bateau qui nous a emmenés à l'abbaye de Haute Combe sur les rives du lac pour une visite exceptionnelle de ce site historique.



À VOS AGENDAS

10 OCT : Sortie au restaurant

10 NOV : Grand loto salle de l'Ecluse

11 NOV : Beaujolais nouveau au sein du club

5 DÉC : Repas de Noël

Le loto ayant connu un réel succès l'an dernier où nous avons dû fermer les portes de la salle faute de places ; alors pensez à réserver votre après-midi !



LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

UN VRAI DANGER!

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est à dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

LE MONOXYDE DE CARBONE, C'EST DANGEREUX ?

Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux : il ne se voit pas et ne sent rien. Mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène. On a mal à la tête,

envie de vomir, on est très fatigué. On peut aussi s'évanouir ou même mourir. Pour parler du monoxyde de carbone, on dit aussi « CO ».



D'OÙ VIENT LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Ce gaz vient des appareils de chauffage ou de cuisson qui marchent au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou à l'éthanol. Ce gaz ne vient pas des appareils électriques. Certains appareils peuvent produire du monoxyde de carbone quand ils ne marchent pas bien : cuisinière, chaudière et chauffe-

eau, chauffage d'appoint pas électrique, poêle, cheminée.

D'autres appareils produisent du monoxyde de carbone : brasero et barbecue, groupe électrogène, moteur de voiture, de moto ou d'appareil de bricolage.

POUR SE PROTEGER

QUE FAUT-IL FAIRE ?

Bien utiliser vos appareils, **n'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, brasero, barbecue...** pour vous chauffer dans votre logement.

Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement, pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave.

PETITS CONSEILS

- Si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans verni et sans peinture) ;
- Ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage ;
- Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.



PENSEZ-Y

FAITES VÉRIFIER VOS APPAREILS

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.



RELAIS PETITE ENFANCE

- 87 rue Jean Jaurès - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire



HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- Lundi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 11h30-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 11h30-12h45

HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Lundi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 8h45-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 8h45-12h45

RAPPEL

Le RPE est un lieu dédié aux assistants maternels, mais aussi aux parents employeurs ou futurs employeurs ainsi qu'aux futurs assistants maternels.

N'hésitez pas à prendre contact avec Elise POINT pour plus de renseignements

ON A BULLÉ TOUT L'ÉTÉ PLACE À LA RENTRÉE !

Après 1 mois de fermeture, les vacances sont terminées nous en avons tous profité ! Nous souhaitons une belle rentrée aux copains qui vont à l'école. Nous sommes prêts pour la nouvelle programmation, elle est déjà bien chargée, vous pouvez la retrouver sur le portail famille de la ville.

JUILLET AU RPE

Quatre temps de rencontres ont été proposés aux assistantes maternelles pendant la période de vacances. Des jeux accompagnés d'un pique-nique ou

d'un goûter, à l'ombre des arbres du parc Louis Aragon, des moments appréciés par tous !



Activité bulles de savon



Sortie de fin d'année au CARRE DES ANIMAUX





Graff réalisé par les ados

ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

■ du lundi au jeudi :

8h-11h et 13h30 -17h30

■ le vendredi :

Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h

Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30

AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ SPORTIVE

MALGRÉ UNE MÉTÉO CAPRICIEUSE

Lorsque vous récupérez vos enfants à la fin d'une journée au Pôle Jeunesse, vous vous attendez souvent à être inondés d'explications. Mais souvent, vos enfants sont assez peu bavards sur ce qu'ils ont vécu pendant leur journée, ce qui peut être très frustrant.

En dehors du classique "C'était trop bien", difficile pour vous, parents, d'avoir des informations sur les activités réalisées, le fonctionnement général et la vie de groupe.

Sachez que, même s'ils ne dévoilent que très peu d'éléments, vos enfants repartent avec de véritables souvenirs du séjour (une amitié nouvelle, une sortie marquante, une dispute entre amis, un fou rire incontrôlable...), qu'ils décident

parfois de garder pour eux !

Alors, afin de combler la frustration de parents en demande de détails et d'anecdotes et afin de partager avec l'ensemble des Lorettois notre bel été au Pôle Jeunesse, voici en images, un aperçu de quelques événements marqués par une météo qui nous a parfois joué des tours et une thématique incontournable !



En cette nouvelle rentrée scolaire 24/25, afin d'être incollable sur notre fonctionnement, vous pouvez retrouver la réglementation du Pôle jeunesse sur votre portail famille, à droite de votre page d'accueil, rubrique « documentation ».

Bonne lecture !

DE L'EAU ET ENCORE... DE L'EAU !

SECTEUR 3/5 ANS

SORTIE BAINNADE NATURELLE DE LORETTE

« C'était cool la piscine, on s'est bien amusés aux jeux d'eau et à l'attraction gonflable. Quand il a plu, c'était trop drôle parce qu'on était déjà tous mouillés. Y'a des copains qui ont eu peur parce que tout le monde courait mais l'animatrice nous a expliqué et rassuré. On a dû faire sécher nos habits en rentrant au centre, on s'est encore retrouvé en maillot, c'était rigolo ! »



SECTEUR 9/11 ANS

SORTIE VTT TRANSFORMÉE EN SORTIE BATEAU ÉLECTRIQUE

« Quand on est arrivé sur le site, le référent nous a expliqué que l'on ne pouvait pas faire la balade en VTT à cause du plan canicule. On était trop déçus jusqu'à ce qu'il nous propose, à la place, une sortie en bateau moteur...

Quelle bonne surprise !

Finalement, on y a gagné au change : pas besoin de faire des efforts et de transpirer pour avancer, on avait juste à diriger le bateau sur l'eau, c'était top ! »



**LE PORTAIL FAMILLE
C'EST FACILE !**



Ouvrez l'application appareil photo de votre téléphone ou de votre tablette. Placez l'objectif à environ 20 cm du QR code. La fenêtre du Portail famille s'ouvre !

UNE THÉMATIQUE SPORTIVE

Actualité sportive du moment oblige, ces vacances ont été placées sous le thème des jeux olympiques.

L'occasion pour les enfants du Pôle Jeunesse de découvrir des disciplines nouvelles et originales. Voici une sélection des plus appréciées :



Accrobois pour le secteur 6/8 ans



Biathlon pour le secteur 9/11 ans



Freestyle football pour le secteur 12/17 ans



Baby escrime pour le secteur 3/5 ans

CAMPS DE 4 JOURS

Et quand l'art se met au service du sport, le résultat est des plus surprenant. Pendant 4 jours, nos 7 apprentis graffeurs, dirigés par des intervenants professionnels talentueux, ont réalisé une fresque sur le thème des jeux olympiques et des valeurs qu'ils véhiculent. Spectaculaire !





ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

UNE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE...

RICHE EN MUSIQUE

Le mardi 11 juin 2024, tous les élèves de l'école se sont succédé sur la scène de la salle Jean Rostand. Accompagnés par Madame Ghyslaine Compère, intervenante des centres musicaux ruraux, toutes les classes ont pu montrer aux parents, venus nombreux, le travail réalisé au cours de l'année scolaire : chants, rythmes corporels et instruments. Tous ont pu saluer le travail de qualité des différents groupes.



RICHE EN DÉCOUVERTES

Fin d'année scolaire rime souvent avec sortie scolaire. Ainsi, les élèves des classes de CP ont pu se rendre à Lyon pour visiter le parc de la Tête d'Or et assister à un spectacle de Guignol.

Les CE1, eux se sont rendus au château de Septème, dans l'Isère pour remonter le temps et découvrir la vie des seigneurs du lieu. Les classes de CE2 se sont quant à elles rendues à Lyon pour visiter le quartier de Fourvière et son théâtre antique, ainsi que le musée Confluence.



RICHE EN GOURMANDISE

Les classes de CP se sont mises aux fourneaux pour réaliser une recette rencontrée dans leur livre de lecture. Ils ont ainsi confectionné des gâteaux au yaourt pour régaler toute l'école !



RICHE EN SPORT

Christophe Gellon, chorégraphe de la compagnie Voltaïk, et papa d'élève, est venu initier quelques classes de l'école à la danse. Les élèves ont pu découvrir avec lui la danse des jeux olympiques. Cette danse avait également été travaillée par des élèves de CM1/CM2. Des groupes de danse se sont par la suite formés dans la cour de récréation pour le plaisir de danser ensemble.

Les classes de CM1/CM2 se sont rendues sur le site de la baignade naturelle pour quelques séances d'enseignement de la natation, lorsque la météo le permettait. Ce site a également accueilli les classes de CE1 et CE2 pour une journée de découverte et de baignade.

RICHE EN CULTURE

Les classes de CM1/CM2 de Mesdames Massardier et Terrat sont allées à la salle de la Buire à L'Horme pour clôturer leur travail sur les pièces de théâtre qui avaient été sélectionnées dans le cadre du prix Kamari. Avec l'aide d'une comédienne, ils avaient imaginé des saynètes qu'ils ont pu jouer sur scène devant les élèves des autres établissements participant au projet.





RICHE EN NOSTALGIE

Une page de 22 ans s'est tournée à l'école. Monsieur François Robert a quitté le poste qu'il occupait pour rejoindre la ville de Lyon où il continuera à enseigner. Collègues, anciens élèves et familles sont venus lui faire une dernière surprise le mardi 2 juillet dans la cour de l'école. De nombreux souvenirs ont refait surface le temps d'une soirée.



RICHE EN PARTAGE

Le centre social Les couleurs du monde et ses bénévoles sont venus partager leurs savoirs pendant un peu plus d'un mois. Les élèves ont pu travailler le jardin de l'école et jouer à différents jeux de société grâce aux volontaires.

Tout cela ne pourrait pas se faire sans l'enthousiasme des enfants, l'aide des parents, l'implication des bénévoles qui soutiennent l'école au quotidien, l'engagement des enseignants. Merci à toutes et tous pour cette belle année scolaire !

Centre Social
Les Couleurs du Monde
**LES COULEURS
DU MONDE**
12 rue du Pilat - Lorette
Tél : 09 75 24 49 81
accueil@centresocial-lorette.fr
www.centresocial-lorette.fr

LES TEMPS FORTS DE LA SAISON AU CENTRE SOCIAL

À VOS AGENDAS

• **DIMANCHE 6 OCTOBRE**
à 14h salle de la gare Saint-Martin
la Plaine

Entour'ages
pièce de théâtre seniors

• **MERCREDI 16 OCTOBRE**
en après-midi

Prévention cancer du sein
octobre rose

• **MERCREDI 23 OCTOBRE**
Gouter aidants/aidés

• **JEUDI 7 NOVEMBRE**
à partir de 17h30
Inauguration Expo Colette Segaud

• **JEUDI 21 NOVEMBRE**
Festival des cannes

• **JEUDI 5 DÉCEMBRE**
à partir de 17h30
Inauguration expo
Eugénie Brocart céramique

• **MARDI 17 DÉCEMBRE**
Repas partagé de fin d'année

ATELIERS POUR LES SENIORS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

• **Ateliers mémoire**
avec Lisa Berthon, psychologue.

• **Atelier Thé, chocolat ou café'in ?**
1 fois par mois, venez jouer, chanter, conter et passer un moment convivial !

• **Groupe de parole**
parce qu'on a besoin d'échanger et de partager nos joies mais aussi nos états d'âme.

• **Podcasts à thème seniors**
toute l'année retrouvez les échanges audio de seniors qui partagent leur vécu, leur avis sur la thématique du moment. Vous souhaitez participer ? Faites-vous connaître au centre social...

• **Club guitare**
les mercredis après-midi hors vacances scolaires.

ATELIERS POUR LES PROCHES AIDANTS

• Des séances d'informations sur les ressources numériques destinées aux aidants.

• Des temps d'échange et de parole suivis d'un temps de gestion des émotions avec Sylvie Fayolle, sophrologue.

OSEZ
LES COULEURS DU MONDE
SAISON 2024-2025

ZAC CÔTE GRANGER

CETTE FOIS-CI, C'EST PARTI !

L'ambition du projet de ZAC est de créer un nouveau quartier au cœur de la ville favorisant la diversité d'habitats et la mixité des usages avec une part importante de lieux de convivialité (parc, jardins, placette...). NOVIM, concessionnaire de la ZAC, ayant obtenu toutes les autorisations environnementales et administratives, va lancer les travaux de défrichage, de nettoyage et de terrassement du site début 2025 !

L'EPORA (ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER OUEST RHÔNE-ALPES) AU SERVICE DES ACQUISITIONS FONCIÈRES

L'EPORA accompagne la Commune de Lorette et NOVIM sur le projet de création de la ZAC Côte Granger. Il est en charge de l'acquisition des terrains nécessaires au programme de logements, d'espaces publics et d'équipements. La maîtrise foncière est une étape longue compte tenu de la taille de la zone à acquérir (plus de 5 ha en centre urbain) et du morcellement foncier (plus de 70 parcelles). Aujourd'hui, la maîtrise foncière est assurée à hauteur de 80%. Des dernières acquisitions sont encore nécessaires mais d'ores et déjà, les études nécessaires au lancement des travaux (travaux de démolition, travaux de terrassement/réseaux) peuvent être lancées. L'EPORA interviendra également au côté de ses partenaires pour la phase de démolition des tenements sur l'année 2025.



LES ENJEUX DU PROJET

ENJEUN°1

Créer un nouveau quartier d'habitat mixte dans un cadre paysager.

Le programme de constructions prévoit environ 200 logements répartis en différentes typologies d'habitat : du logement collectif aux lots libres en passant par l'individuel groupé.

ENJEUN°2

Créer de nouveaux espaces de partage et de loisirs.

Création d'aires de jeux pour petits et grands, d'une grande aire de détente et d'un jardin sportif. Création d'un théâtre de verdure.

ENJEUN°3

Encourager les modes doux.

Une voie partagée cycles / piétons d'une

largeur de 3 m sera créée le long de la voie du III^e Millénaire. Les autres voies du quartier seront des voies apaisées permettant le partage des usagers.

ENJEUN°4

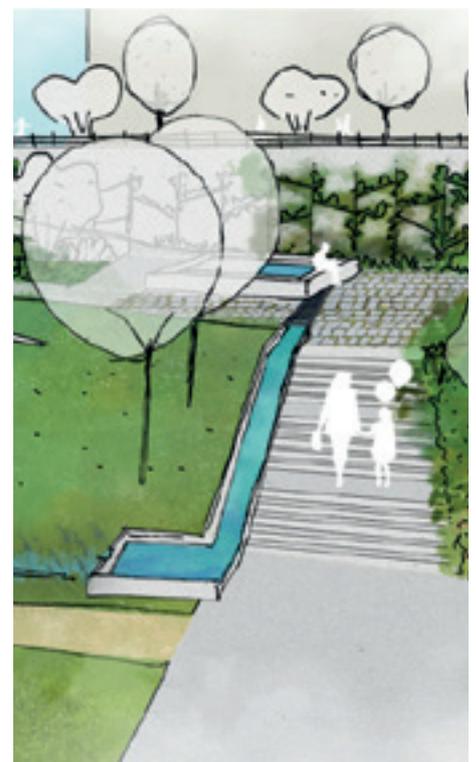
Créer des aménagements et maintenir des espaces au service de la biodiversité.

Les vieux boisements ou le verger seront conservés et confortés. De nombreux aménagements tel que des noues, des plantations, des nichoirs seront mis en place pour maintenir et préserver la biodiversité.

ENJEUN°5

Intégrer la gestion de l'eau au paysage.

La source présente sur le site sera valorisée pour alimenter des jeux d'eau. Le parcours naturel de cette source sera conforté par un chemin de l'eau traité par divers aménagements (petites passerelles...).





Façade principale - Le balcon a disparu. Les porte-fenêtres ont été remplacées par des fenêtres.

CADRE DE VIE

MÉDIATHÈQUE/LUDOTHÈQUE RESTAURANT SCOLAIRE

ÇA AVANCE !

Malgré la période des vacances, le planning d'avancement du chantier est bien respecté.

Les ouvrages maçonnés de terrasse sont en cours de finition. Les prochains travaux de maçonnerie seront les murs des rampes donnant accès à la cantine et à la médiathèque.

La charpente couvrant une zone du restaurant scolaire vient d'être posée et les travaux d'étanchéité et d'isolation seront exécutés dans la foulée.

Au niveau de la médiathèque, la pose des châssis extérieurs en PVC blanc avec double vitrage est terminée et vient de

commencer l'isolation, le doublage et le cloisonnement.

Le petit espace vert de la résidence Jean Pré que nous avons été obligés de supprimer temporairement pour les travaux a été remis en état et restitué à la locataire que nous remercions vivement de son aimable compréhension pour tous les désagréments qu'elle a pu subir au cours des travaux.

*Reportage réalisé par Joseph Seguin
et Gilles Raia, adjoints.*



Espace du futur restaurant scolaire



La charpente est posée

CLOS CHAMBEYRON RUE DE LA SOURCE

Les travaux d'aménagement de voirie de la rue de la Source, depuis la place Neyrand jusqu'à la rue Font Flora, sont en cours de finition. Cette voirie est en sens unique en direction de la rue Font Flora.

Les places de stationnement sont en pavés filtrants pour l'absorption des eaux de pluie.

Ces travaux de voirie ont été entièrement exécutés et payés par le promoteur du lotissement.

Une fois réceptionnée, cette voirie deviendra métropolitaine.



Rue de la Source

LE KIOSQUE DE LA PLACE HIPPOLYTE BONNASSIÈS REMIS À NEUF !

Depuis très longtemps, les travaux de réfection du kiosque au cœur du centre-ville, place Hippolyte Bonnassières, avaient été prévus mais il fallait prendre en compte l'exécution de cette intervention pendant les vacances scolaires pour ne pas perturber le bon déroulé des écoles situées à proximité et tenir compte également des conditions météorologiques.

Un échafaudage a été installé autour de l'ouvrage et aussi à l'intérieur afin de pouvoir faire les reprises de menuiseries et de peinture nécessitant un sablage complet de l'ensemble.

Le rendu définitif que vous pouvez constater en vous promenant est de très belle qualité. Nous pouvons remercier *l'entreprise Tardy Frédéric pour son excellent travail.*

Coût des travaux : 25 397 Euros TTC



Le plafond avant les réparations

**COÛT
DE L'OPÉRATION**

25 397€ TTC



Le kiosque a retrouvé son lustre d'antan

EXTENSION DE LA RUE DES CRETS

Les travaux de voirie de cette rue sont entièrement terminés. La réception de fin de travaux a été faite conjointement par SEM et la Mairie. La partie la plus étroite reliant la rue des Crêts au chemin du CREST FOREST a été réalisé en enrobé bi-couche. Cette extension a rendu carrossable cet ancien chemin vicinal. Il est devenu voirie métropolitaine sur la partie qui a été élargie. Cette belle réalisation ouvre la voie à la construction de 4 pavillons.



Rue des Crêts

COÛT
DE L'OPÉRATION

127 787€ TTC

LES BLONDIÈRES TERRAIN DE BASKET 3X3



COÛT
DE L'OPÉRATION

14 998€ TTC

Depuis de nombreuses années, nous disposions d'une dalle qui avait été prévu pour la mise en place des chapiteaux à l'occasion des diverses fêtes organisées par la Ville dans le magnifique parc des Blondières. L'idée de réaliser cet équipement de terrain de basket 3X3 nous a été suggéré par un lorettois, lui-même ancien basketteur. Le bureau d'adjoints en avait validé sa réalisation. Elle représente un coût raisonnable pour un rendu exceptionnel.

Depuis que cet équipement est mis à la disposition de la population, force est de constater que cela correspondait pleinement à une attente pour une nouvelle activité sportive sur la commune.

Coût des travaux : 14 998 Euros TTC

*Reportage réalisé
par Joseph SEGUIN
et Gilles RAIA,
adjoints en charge des travaux*



VIE QUOTIDIENNE

LA BAIGNADE NATURELLE

ARNAUD BELTRAME

UNE 8^e SAISON VICTIME D'UNE MÉTÉO PEU CLÉMENTE !

En raison d'une météo catastrophique en début de saison, la fréquentation fut moins importante que la saison précédente. Les équipes, agents et prestataires, ont permis aux Lorettois mais aussi aux baigneurs venus d'autres communes de profiter pleinement de ce site aux infrastructures innovantes et perfectionnées. Un véritable havre de paix où les rires des enfants et familles ont raisonné au cœur de notre très chère ville.

Cette saison, les enfants ont pu apprécier l'espace de structures gonflables, installé par Royal Gonflable, pour profiter des journées entre glissades et baignades.

Pour les résidents en EHPAD (*Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes*) et structures similaires, un espace a été aménagé les mardis, à l'entrée du site et proche des commodités, avec deux chapiteaux, des chaises et des tables. Cet espace réservé a permis à ces groupes de passer d'agréables moments, en plein air dans un décor de vacances, et en toute quiétude pour les personnels encadrants et accompagnants.

Les centres de loisirs et ALSH, de Lorette et des communes environnantes, ont été plus nombreux cette saison à bénéficier du cadre et des infrastructures du site (2153 en 2024 contre 1841 en 2023)

Tous nos remerciements :

- à notre directrice Marie-Christine TOSI, à Maillys et Axelle qui ont su, par leur dévouement accueillir nos visiteurs ;
- à la Police Municipale ainsi qu'aux agents de sécurité qui ont œuvré pour faire respecter la quiétude et les consignes de sécurité. Il n'est pas toujours évident de refuser du public mais nous en avons fait une priorité cette année pour assurer l'ordre et la tranquillité ;
- aux maîtres-nageurs qui ont assuré la sécurité des baigneurs dans nos deux bassins et ont dû

aussi gérer le non-respect du règlement intérieur, en particulier le port du maillot de bain obligatoire comme dans tout lieu nautique pour protéger l'eau. Malheureusement le manque d'hygiène de certains baigneurs a fait que l'ARS nous a préconisé de fermer quasiment une semaine en raison de présence de bactéries ;

- à Anthony et Allane qui, tous les matins de 6h à 11h, ont nettoyé les bassins afin d'avoir une eau claire et agréable ;
- à Steph et Mike qui ont su apaiser les fringales des visiteurs et servir des collations de qualité à des prix très corrects.

Preuve de la biodiversité et de l'équilibre écologique du site, l'association France Nature environnement AURA et l'Ecopôle du Forez ont confirmé la forte présence sur le site de la Baignade Naturelle, d'une espèce de libellule menacée de disparition au niveau national et européen. (voir article ci-contre) Un autre point positif pour notre BNL.

En conclusion, cette huitième saison fut très appréciée par les familles et toutes les personnes qui n'ont pas pu partir en vacances.

Nous avons hâte de vous retrouver pour la prochaine saison.

Soyez fiers de votre ville !

Jean Sébastien Payre
2^e Maire-Adjoint



15 085
visiteurs

365
écoliers
de Jean de La
Fontaine

340
communes



LE PARADIS POUR LES LIBELLULES !

Le 19 juillet dernier, Mme Tosi a reçu une délégation du Groupe Sympetrum accompagnée de salariés de la CNR, de la Réserve Naturelle Nationale de l'île de la Platière, de la FNE du Rhône et de la Loire. L'objectif de cette rencontre était de permettre d'étudier la présence de libellules sur le site de la baignade naturelle. Les résultats sont très encourageants !



Bassin phyto-épuration de la Baignade Naturelle de Lorette - *Sympetrum pedemontanum* jeune émergent

LE GROUPE SYMPETRUM DES SCIENTIFIQUES AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT



Le Groupe de recherche et de protection des libellules Sympetrum est une association loi de 1901

qui se consacre à la connaissance et à la conservation des libellules (Odonata) ainsi que de leurs habitats, les zones humides, les cours d'eau et les plans d'eau, qu'ils soient naturels ou artificiels.

Les travaux scientifiques de l'association visent également à suivre l'évolution des populations et alerter ainsi les décideurs et les gestionnaires des

enjeux présents sur ces habitats en utilisant les libellules comme bioindicateurs.

L'activité de l'association se concentre sur l'ancienne région Rhône-Alpes avec près de 200 membres.

Active depuis plus de 35 ans, l'association est un acteur important de la conservation des odonates. Elle participe ainsi activement aux principales politiques publiques en faveur de la biodiversité, celles engagées par les services de l'État notamment. L'association est agréée au titre de la protection de l'environnement.



Sympetrum depressiusculum femelle immature

LE COMPTE RENDU DE M. JEAN-MICHEL FATON CHARGÉ D'ÉTUDE DU GROUPE SYMPETRUM

La Baignade Naturelle de Lorette et son hydrosystème prend son eau dans la rivière Dorlay et fonctionne principalement en circuit fermé. Elle est ouverte au public 3 mois de l'année et elle possède un bassin phyto-épuration qui est mis en eau dès le mois d'avril pour faciliter les opérations d'entretien et de remise en eau annuelle.

Le bassin de phyto-épuration offre artificiellement des habitats qui ressemblent en termes de dynamique hydraulique, à un bas marais naturel fluvial à système nival comme il en

existe dans la vallée de la Durance, avec des niveaux d'eau très bas ou en assec en hiver et une mise en eau maximum au printemps ou au début de l'été.

La reproduction de *Sympetrum pedemontanum* et de *Sympetrum depressiusculum* a été découverte récemment en 2022.

Le 19 juillet 2024, nous avons pu observer 61 *Sympetrum pedemontanum* (dont de nombreuses émergences et exuvies) et 1 femelle de *Sympetrum depressiusculum*.

LA BAIGNADE NATURELLE

UN MODÈLE À SUIVRE !

A l'issue de cette visite, il apparaît intéressant de mettre en place un protocole simplifié de la reproduction des libellules du site.

En effet, il faut pouvoir décrire précisément le fonctionnement odonatologique de ce site artificiel remarquable pour imaginer que cet exemple puisse être un modèle transposable ailleurs, notamment dans le cadre de parcs urbains de la région.

M. Jean-Michel FATON



La déchèterie de Lorette - source Illiwap

SEM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

VIE QUOTIDIENNE - SEM

NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

À PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE 2024

À partir du 1^{er} octobre, la Métropole met en place de nouvelles modalités pour l'accès à ses 13 déchèteries. Il vous faudra alors disposer d'un compte et votre nombre de passages sera limité. Explications.

LE PRINCIPE

1 2 3

1. Des unités sont décomptées à chaque passage en déchèterie, selon le type de véhicule.

30

2. Chaque foyer dispose de 30 unités par an (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

3. La taille du véhicule conditionne le nombre d'unités débitées à chaque passage.



• Véhicule léger : 1 unité



• Véhicule utilitaire léger (PTAC ≤ 3 t) : 2 unités



• Véhicule utilitaire lourd (3 t < PTAC ≤ 3,5 t) : 5 unités



• Grande remorque (500 kg < PTAC ≤ 750 kg) : 5 unités

EXEMPLES :



= 30 passages par an



= 15 passages par an



= 6 passages par an

JE M'INSCRIS

A compter du 1^{er} octobre, je peux procéder à mon inscription pour avoir accès aux déchèteries.

Je me rends sur le portail decheteries.saint-etienne-metropole.fr



Je crée mon compte
Je renseigne mes informations



J'attends la validation de mon compte (sous 3 jours ouvrés pour un particulier)



Je reçois un mail de validation



Je retourne sur mon compte et inscris mon/ mes véhicule(s)



J'imprime ou j'enregistre sur mon téléphone mon QR code

À savoir : La démarche peut être réalisée sur papier, en se rendant à l'accueil de Saint-Etienne Métropole ou en déchèterie.

LES DATES À RETENIR

A partir du 1^{er} octobre, je peux créer mon compte sur decheteries.saint-etienne-metropole.fr.
A partir du 4 novembre, je dois obligatoirement disposer d'un compte pour accéder en déchèterie.

MON PASSAGE EN DÉCHÈTERIE



Je présente mon QR Code à l'agent d'accueil.

L'agent enregistre mon passage en scannant mon QR Code.

Il m'oriente vers les bonnes bennes.

MON COMPTE



LES INFOS QUE JE RETROUVE SUR MON COMPTE EN LIGNE :

- Mon QR code
- Le nombre d'unités qu'il me reste
- La liste de mes véhicules
- L'historique de mes passages
- Des liens pour connaître les horaires des déchèteries et les apports autorisés.

LES APPORTS AUTORISÉS



Déblais et gravats (cailloux, béton non armé, ciment, parpaing, carrelage, ardoise...)



Bois (palettes, caquettes, planches, contreplaqué, bois issu de la construction, mobiliers en bois...)



Déchets verts (tontes, feuillage, branches, plantes...)



Métaux (tubes et tôles, barres métalliques, casseroles, ferrailles, grillages, mobiliers en fer...)



Grands cartons



Mobilier (canapés, matelas, mobiliers en plastique...)



Déchets électroniques (écrans, aspirateurs, téléphones, frigos, micro-ondes, machines à laver...)



Piles et batteries usagées



Déchets toxiques et dangereux (peinture, javel, solvants, engrais...)

POURQUOI CETTE ÉVOLUTION ?

La déchèterie n'est pas une décharge, mais un lieu sensible dont l'accès est réglementé.

Jusqu'à ce jour, les agents d'accueil ne disposaient d'aucun moyen contestable pour qualifier la provenance des usagers (sont autorisés à utiliser les 13 déchèteries de Saint-Étienne Métropole, les habitants des 53 communes de la Métropole et ceux des territoires partenaires). Ni pour qualifier leur statut (professionnels, particuliers, associations).

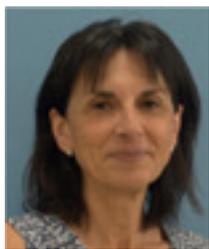
Ce qui est source de nombreux litiges.

Le contrôle d'accès permettra de limiter les litiges, permettant aux agents d'accueil de se concentrer sur l'accompagnement des usagers (tri, désignation des bonnes bennes...).

Le nombre annuel de passages en déchèteries (lire ci-contre) sera suffisamment important pour ne pas limiter l'accès aux particuliers tout en évitant les apports abusifs.



Source : SÉM le MAG - SEPT/OCT 2024



Corinne Comtet,
architecte conseil à SOLIHA
Tél : 06 25 65 14 87
corinne.comtet@solih-loire.fr



SOLIHA Loire-Puy de Dôme
2 rue Aristide Briand et de la Paix
42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 43 08 80
renoversonlogement@solih-loire.fr
www.loire.solih.fr

Pour bénéficier d'une subvention façade, les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'accord des autorisations d'urbanisme et de la notification de la subvention municipale.



PERMANENCES DU SERVICE URBANISME

Dépôt des Déclarations Préalables de Travaux

Mardi matin : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h / 14h-16h

Écrire au service urbanisme :
urbanisme@ville-lorette.fr

OPÉRATION FAÇADES

LES SUBVENTIONS MUNICIPALES

POUR QUOI ? COMMENT ?

La ville de Lorette poursuit sa démarche d'incitations des propriétaires privés à la rénovation de leurs façades sur l'ensemble de la commune. Depuis le début de l'année 2024, les Lorettois qui se mobilisent pour ravalier leur patrimoine, bénéficient d'une meilleure prise en charge des travaux de ravalement de façades sans conditions de ressources.

MONTANT DES SUBVENTIONS SUIVANT L'ANNÉE DE CONSTRUCTION

BÂTI ANCIEN

(construit avant 1948)

Subvention plafonnée à 4 000€ par bâtiment

- Façades clôtures et dépendances visibles du domaine public :

Le montant de la subvention est de 25% du montant TTC des travaux dans la limite d'un plafond de travaux 60€TTC/m².

- Façades clôtures et dépendances non visibles du domaine public :

Le montant de la subvention est de 50% du montant TTC des travaux dans la limite d'un plafond de travaux 60€TTC/m².

BÂTI RÉCENT

(construit après 1948)

Subvention plafonnée à 2 800€ par bâtiment

- Façades clôtures et dépendances visibles ou non du domaine public :

Le montant de la subvention est de 25% du montant TTC des travaux dans la limite d'un plafond de travaux 45€TTC/m².

- Immeuble en copropriété

La subvention sera plafonnée à 2 800 € par logement dans la limite de 18 500€ par immeuble.

PROCÉDURE POUR BÉNÉFICIER DES AIDES RAPPEL IMPORTANT !

- Prise de rendez-vous avec l'architecte conseil
- Rencontre pour les prescriptions techniques et choix des couleurs
- Fiche de prescriptions et photos envoyée aux propriétaires pour consultation des entreprises.
- Dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux
- Essai de couleurs et réalisation des travaux une fois l'autorisation d'urbanisme obtenue et la notification de la subvention accordée par la ville
- Versement de la subvention après visite de contrôle, établissement de la fiche de conformité et la transmission de l'ensemble des factures acquittées.

Les travaux de ravalement de façades, de remplacement des menuiseries et tous travaux touchant à l'aspect extérieur des bâtiments, doivent faire l'objet

d'une Déclaration Préalable de Travaux à déposer en mairie auprès du service urbanisme.

La déclaration préalable de travaux peut se faire de façon dématérialisée, via un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Il suffit de créer un compte et de commencer la saisie des informations. Scannez ce lien pour commencer cette saisie :



ou suivez ce lien : <https://urbanisme.saint-etienne>

Il est toujours possible de déposer votre dossier en mairie en version papier.

10 %
de réduction
avec le code
KIOSQUE

NOUVEAU

LES ÉTINCELANTES PARFUMÉES

JULIE MEUNIER | CRÉATRICE DE BOUGIES

Tél : 06 79 04 04 29 | e-mail : lesetincelantes.parfumees@gmail.com |   | les-etincelantes-parfumees.fr



DES IDÉES CADEAU !

Installée depuis quelques mois sur Lorette, Julie Meunier, créatrice, vous propose des bougies, des fondants et suspensions parfumées, des diffuseurs et sprays d'ambiance, des poudres parfumées... Tous les matériaux utilisés favorisent le 100 % fait main, ils sont éco-responsable et naturel !

+ D'INFOS



Les contenants qui abritent mes bougies sont fabriquées par mes soins à partir de Jesmonite un matériau polyvalent et écologique. J'utilise uniquement de la cire de soja 100 % végétale étant plus respectueuse de l'environnement.

Les parfums de Grasse utilisés sont exempts de CMR (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques), pour une tranquillité d'esprit totale.

Les mèches sont en bois d'érable sans traitement chimique et non testé sur les animaux et les mèches en coton sont certifiées OEKOTEX.



Commandes ou renseignements par mail, téléphone, réseaux sociaux // Atelier non ouvert au public

NOUVEAU



MILLE ET UNE COULEURS

STELLA MARECHAL | PROTHÉSISTE ONGULAIRE

2 rue Jean Moulin | 42420 Lorette | tél : 07 45 21 34 58 |  

UN NOUVEL INSTITUT DE BEAUTÉ

Après un an et demi à domicile, Stella Maréchal a ouvert son institut de beauté le 6 mai 2024 à Lorette. Avec Manon, elles proposent une gamme de soin complète. Les deux jeunes femmes vous accueillent dans un espace convivial.

PRENDRE RENDEZ-VOUS

Par téléphone

- Onglerie : 07 45 21 34 58
- Esthétique : 06 12 69 69 41

En ligne



Sur place

Je serai ravie de vous accueillir au salon pour prendre votre rendez vous et vous conseiller au mieux.

QUELLES PRESTATIONS PROPOSEZ-VOUS ?

Je vous propose tout ce qui touche à l'onglerie (manucure, pédicure, semi-permanent, gainage en gel, pose américaine et pose popit) mais également des massages mains et pieds.

Vous pouvez également retrouver Manon qui est en partenariat dans le salon et qui vous propose des épilations (sourcils, lèvres, aisselles et demi-jambes) mais aussi des réhaussements de cils, des volumes russes ou mixtes.

Les petits plus du salon sont des bougies artisanales de chez *Les Crépitantes*, des bijoux en acier inoxydable et personnalisable de *Mes petites folies by elisa* et la dernière nouveauté du salon c'est le relais pickup, colissimo et chronopost.

À PARTIR DE QUEL ÂGE ?

Pour l'onglerie c'est 12 ans accompagné d'un parent pour un soin (mise au propre de la plaque de l'ongle qui peut atténuer les rongements d'ongles) et sinon pour une pose complète il faut avoir 16 ans minimum. Pour les prestations de Manon c'est à partir de 16 ans accompagné d'un parent.



LE PASS LORETTOIS DE QUOI S'AGIT-IL ?

La ville de Lorette permet aux Lorettoises et Lorettois de bénéficier de tarifs fortement minorés depuis de très nombreuses années.

La loi précise que pour bénéficier des tarifs minorés pour les Lorettois à la bibliothèque médiathèque Yves Duteil, à la Baignade Naturelle Arnaud Beltrame, sur les entrées spectacles de la saison culturelle, pour les aides accordées aux seniors en fin d'année, chaque Lorettois et Lorettoise doit justifier qu'il réside bien à Lorette.

Dans le but de simplifier l'accueil des publics lorettois dans les structures de la ville offrant des tarifs réduits, nous avons jugé utile de créer « LE PASS LORETTOIS ».



Sa taille ne dépassera pas celle d'une carte bancaire. Pour bénéficier de cette carte qui sera valable une année, vous devrez présenter :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une photo d'identité.

D'autres informations, lieu et jours de permanence, vous seront données le moment venu afin de vous permettre d'obtenir le « PASS LORETTOIS ».



CHANGEMENT DE DÉLÉGATAIRE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Par délibération du 26 juin 2024, Saint-Etienne Métropole a décidé d'attribuer le contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire de la Moyenne Vallée du Gier, intégrant la commune de LORETTE, à la société SAUR.

La société SAUR se substituera à la société SUEZ à partir du 1^{er} janvier 2025 et interviendra sous la marque :



Jusqu'au 1^{er} janvier, la société SUEZ reste votre interlocuteur pour tout sujet concernant le service de l'eau. Le nouveau contrat vous permettra de bénéficier des services actuels qui seront complétés notamment par :

- Un nouveau service de télérelève de votre compteur d'eau (service déployé progressivement à partir de 2025 et disponible au plus tard fin 2026), vous permettant de mieux maîtriser vos consommations et de ne plus avoir de factures établies sur une estimation.
- Une information en temps réel des événements sur le réseau (interruption de la distribution ou retour à la normale) à la condition que vous ayez communiqué votre

numéro de téléphone portable, ou une adresse internet.

Tous les abonnés au service de l'eau recevront de la part Saint Etienne Métropole et de Oélie SAUR, dans les prochaines semaines, un dossier qui présentera plus en détail le contexte de ce changement, les coordonnées Oélie SAUR à partir du 1^{er} janvier 2025 et qui vous demandera de retourner quelques informations vous concernant (n° de téléphone, email, coordonnées bancaires en cas de choix du prélèvement pour régler votre facture d'eau...)

Des conseillers d'accueil d'Oélie/Saur tiendront une permanence en Mairie dans la continuité de la réception de ce dossier (les dates et heures d'accueil vous seront précisées dans le dossier remis) afin de répondre à vos éventuelles interrogations. Vous pourrez être reçus sans rendez-vous.

Ce changement de distributeur n'aura aucun impact sur la qualité et la distribution de l'eau, il n'y aura aucune interruption de service.

MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- Rue Rivoire Villemagne - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE MÉDIATHÈQUE

Mardi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
Mercredi : 10h30 - 12h / 14h - 18h
Judi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
Vendredi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
Samedi : 8h30 - 12h

LUDOTHÈQUE

- Salle Gustave Braëmer,
rue Fleury Thévene - 42420 Lorette

HORAIRES D'OUVERTURE LUDOTHÈQUE

Mercredi : 10h30 - 12h / 14h - 18h
Samedi : 8h30 - 12h

LA MÉDIATHÈQUE EN BREF



DE NOMBREUX MANGAS À DÉCOUVRIR

Le manga, bande-dessinée japonaise, connaît un grand succès et occupe une place de choix dans les collections de la médiathèque : Fullmetal alchemist, a silent voice, Silver spoon...

PRIX LITTÉRAIRE POUR ALICE RENARD

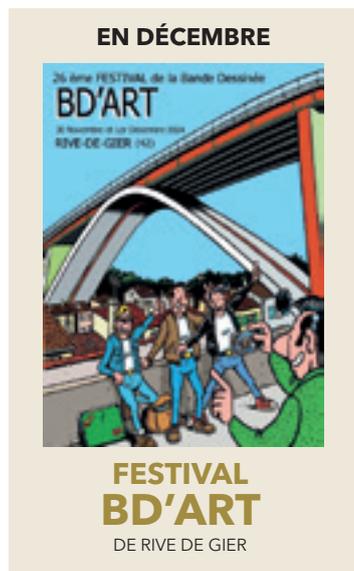
Le prix de la rentrée littéraire a été remporté par *La colère et l'envie* d'Alice Renard (Editions Héloïse d'Ormesson)



C'est le portrait d'une enfant qui n'entre pas dans les cases, une histoire d'émancipation et de réconciliation.

24 lecteurs ont voté pour cet ouvrage.

LIVRES COUP DE CŒUR



Bienvenue à la grande école !

de Camille von Rosenchild
Editions La Martinière jeunesse

Suis Manon et ses camarades de classe tout au long de l'année et, comme eux, mets en pratique au quotidien tout ce que tu apprends au CP.



Le peuple des Dragons

d'Anne Auger
Editions Flammarion

Une jeune fille aux étranges pouvoirs, un dragon au regard doré. Aurora et Neptune, deux destins à jamais liés.



Le syndrome du spaghetti

de Marie Vareille
Editions Pocket jeunesse

Quand la vie prend un virage aussi terrible qu'inattendu, comment se réinventer et garder espoir dans l'avenir ?



Pur sang

de Franck Bouysse
Editions Phoebus

Elias a été élevé par un couple d'indiens mais avant de mourir Mama Tulssa lui fait une révélation qui va bousculer le cours de son existence.

LE PORTAIL MÉDIATHÈQUE

UNE VÉRITABLE MODERNISATION DU SYSTÈME DE PRÊT



Ce portail permet à un adhérent de la médiathèque de Lorette d'accéder à différentes fonctionnalités, notamment :

- consulter et gérer son compte ;
- accéder et consulter le catalogue de la bibliothèque (titre, auteur, genre, public visé, résumé, disponibilité...);
- prolonger son prêt ;

- annuler ses réservations ;
- voir les prêts en cours et/ou réservations de son compte ;
- avoir accès à son historique de prêts.

Le Portail permet également à l'utilisateur d'utiliser la caméra de son smartphone pour scanner un document de la médiathèque et savoir s'il l'a déjà emprunté.

Fête des
Lumières



NOUVEAU
ANIMATIONS
GRATUITES!
Suppression du ticket à 1€

DIMANCHE 8
DÉCEMBRE

De 16h30 à 20h30

PLACE DU III^e MILLÉNAIRE



MARRONS CHAUDS - CARROUSEL - TIR À LA CARABINE - CHURROS
DÉCORATIONS BOULES DE NOËL

En partenariat avec les commerçants de proximité
(dont le MÉRIDIEEN qui remplace le PETIT GRAIN)

POUR COMPENSER LA GRATUITÉ DES ATTRACTIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE, nous appelons à votre générosité pour remplacer le ticket à 1€ par un don au profit de l'association «DON DU SANG». Des urnes seront mises à votre disposition au stand de la Mairie et au stand de l'amicale DON DU SANG.

Merci pour votre participation !



SERVICE CULTUREL - Mairie de Lorette - Place du III^e Millénaire - 06 73 86 78 03
e-mail : saison.culturelle@ville-lorette. fr

LA SAISON CULTURELLE

2024/2025



SALLE L'ÉCLUSE

30, rue Adèle Bourdon à LORETTE

BILLETTERIE



MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire - 04 77 73 30 44

PERMANENCES

les jeudis de 13h30 à 16h30

Pour les Lorettois, afin de pouvoir bénéficier du tarif réduit, merci de fournir une carte d'identité et un justificatif de domicile

Pas de billetterie les JEUDIS 10 et 17 OCTOBRE 2024

SAMEDI 5 OCTOBRE 2024 20H30



CONCERT

SOULSHINE VOICES

DES VOIX ET DES ÂMES

Pour cette nouvelle soirée à l'Écluse, «chapelle» historique du Festival en matière de gospel, la formule présentée par Soulshine Voices se composera de trois voix solo avec aux côtés de Sandrine Garcia la présence de la soprano Karine Trabarel et du ténor Romain Mc Kenzie, accompagnés de quatorze choristes, tous emmenés par le piano émérite de Franck Rosé. Assurément de belles âmes derrière ces belles voix, pour un grand moment de bonheur partagé.



SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 20H30



FESTIVAL DE L'HUMOUR

LES CARRÉS M'EN FOU

JACKPOT

Depuis 10 ans, Isabelle, son mari Bruno et Eric jouent les mêmes numéros au loto et aujourd'hui ils ont touché le jackpot. De quoi faire tourner la tête de ces 3 amis, surtout quand la machine à rêve s'emballe et tourne au délire. Attendez-vous à de multiples rebondissements dans cette comédie menée tambour battant par les Carrés M'en Fou où tous les coups sont permis et où l'humour sera le seul véritable gagnant. Et vous, seriez-vous prêt à tout pour décrocher le jackpot ?

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024 20H30



FESTIVAL DE L'HUMOUR

PHILIPPE LELLOUCHE

STAND ALONE

Seul en scène pour la première fois, retrouvez Philippe Lellouche dans un rapport intime avec le public. Un spectacle drôle et réconfortant de nostalgie heureuse où il partage avec autodérision ses souvenirs d'enfance, ses émois amoureux et bien sûr ses névroses. Après 15 ans de triomphe au théâtre, Philippe Lellouche vous propose un voyage dans le temps dans « Stand Alone ». Un moment de bonheur assumé dont nous avons tous besoin.



- Mail : upt-valdegier@orange.fr
- Site Internet : www.upt-valdegier.fr
- Renseignements au 07 69 53 79 66 ou 06 70 96 73 77



LES CONFÉRENCES DÉBUTENT À 14H30.

➤ Les inscriptions seront prises à partir de 14 h les jours de conférences

➤ Pour les nouveaux adhérents, fournir 2 photos d'identité (inscrire nom et prénom au verso des photos)

➤ Cotisation annuelle : **25 €** (par chèque)

Les sorties et visites ne sont pas incluses dans ce tarif

➤ Droit d'entrée pour une conférence :

- non-adhérent UPT : **5 €**

- adhérent d'une autre antenne : **3 €**



LES SALLES

- **CELLIEU (CE)**
Salle Georges Brassens
- **LA GRAND'CROIX (GC)**
L'Étoile
- **L'HORME (L'H)**
Salle de la Buire
- **ST MARTIN LA PLAINE (SM)**
La gare

CONFÉRENCES ET SORTIES

SAISON 2024-2025

OCTOBRE		
JEUDI 3	CE	Un trio infernal de la collaboration et de la répression <i>par M. Jacky NARDOUX</i>
JEUDI 10	Sortie journée : Monastère de BROU et PÉROUGES	
MARDI 15	L'H	Tango et bandonéon <i>par M. Jean Marie GARDETTE</i>
NOVEMBRE		
MARDI 5	GC	Que nous apprennent les fossiles sur l'Évolution de la vie ? <i>par M. Gilles ESCARGUEL</i>
JEUDI 14	CE	Cafés et chocolats à Saint Étienne <i>par Mme Muriel DEMIRTJIS</i>
MARDI 26	L'H	L'économie circulaire <i>par Mme Fanny BLACHE</i>
DÉCEMBRE		
JEUDI 5	L'H	Le conflit israélo-palestinien <i>par M. Raphaël PORTEILLA</i>
MARDI 17	SM	État des lieux des énergies renouvelables dites nouvelles <i>par M. Édouard TURC</i>
JANVIER 2025		
MARDI 7	GC	Eugène VIOLLET LE DUC <i>par M. Thomas LEVEUGLE</i>
JEUDI 16	GC	Le vieillissement en santé : enjeux de la prévention de la perte d'autonomie <i>par M. Régis GONTHIER</i>
JEUDI 23	Sortie ½ journée : Couriot, le Musée de la Mine à Saint-Étienne	
MARDI 28	SM	L'intelligence artificielle 2.0 <i>par M. Walid ABOUD</i>
FÉVRIER		
MARDI 4	L'H	La vie des mineurs à Saint Étienne ou en France <i>par le Dr. Gérald AUBERT</i>
MARDI 11	L'H	Le groupe des BATIGNOLLES : la révolution impressionniste en germe <i>par M. Cyril DEVÈS</i>
JEUDI 20	L'H	Allemagne : De la fantaisie médiévale à l'avant-garde <i>par M. Patrick FAVRE-TISSOT</i>
MARS		
MARDI 11	SM	Géopolitique des océans <i>par M. Christian DAUDEL</i>
JEUDI 13	Sortie ½ journée : Musée de l'aviation Clément ADER à Lyon CORBAS	
MARDI 18	GC	André GIDE ou l'art d'inquiéter le lecteur <i>par M. Bruno ROCHE</i>
JEUDI 27	GC	La prévention du suicide : la stratégie nationale <i>par le Pr. Catherine MASSOUBRE</i>
AVRIL		
JEUDI 3	GC	L'industrie textile dans la vallée du Gier <i>par M. René JACQUET (CERPI)</i>
MARDI 15	GC	Le bonheur : une question de philosophie (1) <i>par M. Philippe FORAY</i>
JEUDI 17	Sortie journée : ANNECY - La vieille ville et croisière sur le lac	
MAI		
MARDI 6	GC	Le bonheur : une question de philosophie (2) <i>par M. Philippe FORAY</i>
MARDI 13	L'H	La représentation du handicap au cinéma <i>par M. Yves PÉDRONO</i>
JEUDI 22	L'H	Autriche : De l'apothéose du Classicisme aux triomphes d'un art nouveau <i>par M. Patrick FAVRE-TISSOT</i>



Tél : 06 58 50 13 89
 e-mail : notmusique@gmail.com
 3, impasse du clos d'Ambly
 42420 LORETTE



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Notre but étant de partager avec le public ou les participants aux ateliers, le plaisir de chanter, le coût de nos prestations ou des ateliers n'est pas très élevé, il est destiné à couvrir les frais de fonctionnement, l'investissement matériel et le coût d'un ou de plusieurs techniciens pour les plus grosses prestations.

NOUVELLE ASSOCIATION NOT'MUSIQUE

Not' Musique est une association créée il a cinq ans et tout fraîchement transférée à LORETTE. Elle réunit des passionnés de la chanson et plus particulièrement de la variété française dont le répertoire couvre des années 1900... à aujourd'hui. L'activité de Not' Musique comporte deux volets, prestations d'animation et ateliers-chant.

LES PRESTATIONS D'ANIMATION

Elles sont réalisées en version piano-bar ou scénique pour lesquelles nous proposons un programme sur mesure adapté à la thématique de l'organisateur et au public concerné. Ces prestations sont réalisées à l'occasion d'un après-midi ou un repas dansant voire, d'un

simple après-midi musical.

Nous intervenons pour les associations, les entités territoriales, les CCAS, les résidences pour personnes âgées, les établissements spécialisés, les professionnels de la restauration et les personnes privées.

LES ATELIERS-CHANT

Au contraire des cours de chant qui nécessitent la maîtrise du solfège, les ateliers «chant» n'ont pas cette exigence. Ces ateliers sont destinés à acquérir ou perfectionner la pratique du chant solo de manière ludique, sérieuse et décontractée.

Ils ont pour support des bandes orchestrales et pour les volontaires, la participation à un spectacle de fin de saison peut être un objectif.

Pour les autres, le plaisir de chanter et de partager un moment convivial peuvent se suffire.

- **PUBLIC** : de 12 à 99 ans et plus

- **JOUR ET LIEU**

- > **lundi - salle Jean Rostand.**

- Horaires : de 14h à 16h et de 16h à 18h.

- > **mardi - salle Jean Rostand**

- Horaires : 18h30 à 20h30 et 20h30 à 22h30

- **SAISON** : de septembre à juin hors vacances scolaires. Les ateliers sont par groupe de cinq.

**CONCERT
GRATUIT
RÉSERVATION
OBLIGATOIRE**



**DIMANCHE 17
NOVEMBRE 2024**

À 14H30 - SALLE JEAN ROSTAND

Voie Jean MUGNIERY

GÉRARD M...

SPÉCIAL ANNÉES 60 - 70 - 80 - 90

Se souvenir, découvrir ou redécouvrir...

Entrée gratuite - Libre participation au bénéfice de Not' Musique. La participation financière peut être versée dans les urnes, avant ou après le spectacle.

Réservation impérative en indiquant votre nom et le nombre de places souhaitées.

Par mail : notmusique@gmail.com ou par téléphone au **06 58 50 13 89**



L'équipe championne de la Loire de D2



TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette
Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net [f tennisclublorette](https://www.facebook.com/tennisclublorette)



ENTRE DEUX SAISONS...

RETOUR SUR LA FIN DE SAISON 2023-2024

INTERCLUBS SENIORS

Le 30 juin, l'équipe féminine a remporté la finale du championnat départemental de D2 face au TC Andrézieux-Bouthéon. Bravo les filles !

TOURNOI DE PRINTEMPS-ÉTÉ

- **126 personnes** (25 femmes et 101 hommes) se sont inscrites au tournoi annuel du club (du 3 au 23 juin), un record !
- **Dans le tableau dames**, Mélys DAG (15/3-TC Michon Montreynaud Saint-Etienne) l'emporte face à Thélise CHAMBE (15/3-TC Rive-de-Gier),
- **Dans le tableau messieurs**, Alban POUR (5/6-Tennis Squash Padel Saint-Chamond) bat Benoit DUFAU (15- TC Rive-de-Gier).

RENTRÉE 2024-2025

INSCRIPTIONS

Les permanences ont eu lieu au club et lors du forum des associations début septembre.

Des séances d'essai ont également été proposées pour visualiser le niveau des anciens et des nouveaux adhérents, afin de constituer les groupes.

- **En consolante**, les vainqueurs sont Emilie VERDIN (30/3-TC Lorette) et Yoann CHAPOT (30/1-Squash Padel Saint-Chamond).

Un grand merci à tous les bénévoles pour l'organisation du tournoi, et en particulier à notre nouvelle juge-arbitre Claudie Gerphagnon !

TENNIS EN FAMILLE

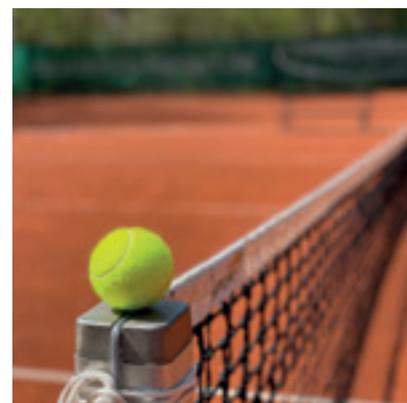
Le 23 juin, les membres du bureau ont proposé une matinée lors de laquelle enfants et parents adhérents du club étaient associés sur des parcours de motricité, des ateliers tennis et autres.

Un moment convivial qui a permis de rencontrer les familles, et qui s'est clôt sur un barbecue.

Les cours ont débuté la semaine du 16 septembre au Complexe sportif, à l'Ecluse, et sur les terrains extérieurs.

CONCOURS DE PÉTANQUE

Le concours de pétanque du 7 septembre est reporté courant juin 2025.



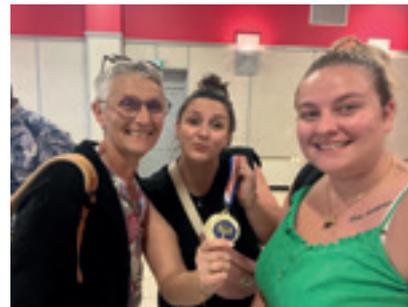
À VENIR

- **INTERCLUBS SENIORS+**
de début octobre à mi-novembre
- **CHAMPIONNAT DE LA LOIRE INDIVIDUEL SENIORS ET SENIORS+**
à partir de mi-septembre
- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
18 octobre
- **ARBRE DE NOËL DE L'ÉCOLE DE TENNIS**
11 ou 18 décembre



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE LES EDELWEISS

Présidente : M^{me} Fabienne Vendola 06 50 17 12 28



LES EDELWEISS ONT 40 ANS !

C'est une saison particulière pour les Edelweiss de Lorette car nous fêtons cette année, nos 40 ans ! Quelle fierté ! Alors restez connecté car nous comptons bien fêter cela !

En fin de saison dernière nous avons eu l'honneur d'être récompensé par la mairie de Lorette pour les résultats sportifs de notre association lors de différentes compétitions. Nous sommes fiers d'avoir reçu cette médaille qui met en lumière l'investissement du bureau, des monitrices, des bénévoles et le travail des gymnastes.

La saison 2024/2025 a été lancée par nos inscriptions aux cours de GR Loisirs, GR compétition et éveil aux premiers pas. Notre début de saison a été marqué, comme chaque année, par notre traditionnel vide grenier qui s'est déroulé au parc des blondières le dimanche 8 septembre 2024.

À VENIR

- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
Samedi 5 octobre 2024
- **LOTO**
Dimanche 2 février 2025
- **COMPÉTITION RÉGIONALE**
22 et 23 mars 2025
- **GALA**
28 juin 2025



K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse - 30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr - www.kclorette.clubeo.com

Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid : 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56 - [@KarateClubLorette](https://www.facebook.com/KarateClubLorette)

BRAVO RAMAZAN !

UNE NOUVELLE CEINTURE NOIRE 2^e DAN

Le 23 juin dernier, un membre du Karaté Club Lorettois a brillamment passé l'examen de la ceinture noire 2^e DAN organisé par le Comité Départemental de la Loire de Karaté. Félicitations à Ramazan qui, à seulement 20 ans, a su relever ce défi avec succès. Arrivé au KCL en 2015 à l'âge de 11 ans, Ramazan a non seulement progressé en tant que karatéka, mais il est également titulaire du diplôme d'animateur fédéral et s'illustre comme coach lors des compétitions territoriales. C'est une immense fierté pour notre club de l'avoir vu évoluer et s'épanouir au fil des années à nos côtés. Bravo à lui pour cet exemple inspirant qu'il donne à tous nos jeunes élèves.

DÉBUT DE SAISON

Les cours ont repris le jeudi 5 septembre. Comme le veut désormais la tradition,

pour marquer le début de la saison, nous avons eu l'honneur d'accueillir le 24 septembre un invité de prestige : Dominique Valera, 10^e DAN, l'une des plus grandes figures du karaté français. C'est toujours un privilège de bénéficier de sa présence, permettant ainsi à nos membres, jeunes et moins jeunes, de profiter de son immense savoir, de ses compétences et de son expérience. Vous pouvez retrouver les photos et vidéos de cet événement sur notre page Facebook @KarateClubLorette.

HORAIRES

Nous avons la chance de disposer, sur notre commune, d'un dojo de grande qualité, offrant à notre association un cadre idéal pour vous accueillir dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Nos cours s'adressent à tous les âges, à partir de la moyenne section de maternelle.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer au Dojo de L'Ecluse selon les horaires ci-après.

ACTIVITÉ	PUBLIC	JOUR	HORAIRES
BABY-KARATÉ	Enfants (4 à 6 ans)	MARDI	17h15 - 18h
KARATÉ KIDS	Enfants (7 à 11 ans)	MARDI / JEUDI	18h - 19h
KARATÉ ADULTES	Ado - Adultes (à partir de 12 ans)	MARDI / JEUDI	19h - 20h30
KARATÉ- SELF DÉFENSE	Ado - Adultes (à partir de 12 ans)	MARDI	19h - 20h30

ALLIANCE POUR LORETTE

LÀ OÙ IL Y A UNE VOLONTÉ, IL Y A UN CHEMIN... *Albert Einstein*

Si les «Voies du Seigneur sont impénétrables» - *Anatole France* - celles de l'administration le sont parfois tout autant.

Qui d'entre nous n'a jamais ressenti un sentiment d'impuissance puis de résignation face à la toute-puissance d'une décision administrative ?

Il aurait pu en être ainsi à Lorette, le 4 juin 2024, lorsque le Préfet de la Loire a demandé au Maire de retirer le permis de construire du futur Théâtre du Canal (déposé en novembre 2023)

La raison de ce refus ? Un rapport de la Direction Départementale des Territoires qui alertait sur les risques d'inondation de la parcelle d'implantation de ce futur théâtre en cas de crue du Gier !

Quelle surprise de taille ! Puisqu'en juillet 2022, le Conseil Municipal de Lorette avait délibéré pour demander aux services de l'Etat une révision du Plan de Prévention des Risques Inondables (P.P.R.I.) ; les travaux réalisés pour le canal de Zacharie limitant fortement le risque d'inondation en cas de crue

S'agissant d'un équipement municipal recevant du public, il est bien évident qu'en amont de ce projet -qui avait mobilisé de nombreux acteurs depuis le programmiste jusqu'aux cabinets d'architectes ayant répondu au concours - toutes les précautions et conditions relatives à la sécurité avaient été vérifiées.

Toutefois les services de l'Etat sont souverains et il fallait que Lorette

apporte la preuve et arrive à convaincre la Préfecture que la ville avait bien mesuré tous ces risques ! Ce n'était pas une chose facile !

C'est pourtant ce qu'a fait Gérard Tardy en rédigeant un argumentaire de trois pages prouvant que les excavations réalisées pour le Canal de Zacharie supprimaient le risque lié aux crues du cours d'eau.

Hélas, une fois de plus, les services de l'Etat n'avaient pas la même lecture et ne furent pas convaincus... mais reconnurent quand même, n'avoit pas accordé assez d'attention à la délibération de juillet 2022, qui demandait la révision du P.P.R.I. consécutivement aux travaux du Canal de Zacharie.

Qu'à cela ne tienne, le Maire de Lorette n'est pas du genre à renoncer dès la survenue du premier obstacle (ni du deuxième, ni du...).

Pour se sortir du labyrinthe dans lequel cette décision avait plongé la commune, le Maire a immédiatement proposé au Préfet de faire effectuer une étude hydraulique de la zone concernée. Cette étude, payée par la Ville, a été validée au préalable par la Direction de la Cellule Inondation en Préfecture. Une nouvelle fois, le combat s'annonçait rude face à l'administration souveraine !

Mais le 8 août dernier **REVIREMENT DE SITUATION**, les résultats de l'étude hydraulique sont tombés : **LES PARCELLES CONCERNÉES NE SONT PLUS FRAPPÉES PAR LE RISQUE D'INONDATION !**

Evidemment devant cette conclusion STUPÉFACTION des services de l'Etat qui autorisent désormais la ville à redéposer un permis de construire.

L'histoire se finit bien mais elle montre à quel point, il est nécessaire que l'ETAT accorde une plus grande confiance aux collectivités. N'aurait-il pas été plus simple que les services de l'Etat prennent en compte la délibération de 2022 et examinent immédiatement la demande de révision ?

Le contrôle de l'Etat est certes nécessaire, il est même primordial mais pourquoi opérer un contrôle par anticipation et à priori ? Les communes n'ont pas besoin d'un chaperon ; elles ont besoin que soit rétablie la confiance entre l'Etat et les élus locaux, et cela doit passer forcément par plus de souplesse et de marge de manœuvre. Elles ont besoin de moyens financiers assurés et d'ingénierie pour mener à bien les politiques publiques qui reposent essentiellement sur l'échelon le plus proche de la population.

Cependant la vitalité communale ne peut pas exister si les élus locaux sont soumis à une tutelle trop rapprochée des services de l'ETAT.

N'oublions pas que les élus locaux ont su démontrer leur réactivité et leur pouvoir d'agir pour se substituer en urgence à l'Etat, notamment lors de la crise sanitaire ou lorsqu'il a fallu organiser des élections législatives en 15 jours. Le niveau d'action communal, c'est davantage d'efficacité et un meilleur service aux usagers.

La liste Alliance pour Lorette

LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

TEXTE NON COMMUNIQUÉ

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire - 42420 LORETTE
Tél. : **04 77 73 30 44**

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi* de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30

***FERMÉE LE MARDI APRÈS-MIDI**



PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// 1 mardi par mois

ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h
// 1 jeudi par mois



PERMANENCES EXTÉRIEURES

ASSISTANTE SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 38 80**
ou **04 77 83 01 30**

PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 23 54**
Tél pour RDV : **04 77 83 01 30**

PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois de 14h à 16h



SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

RELAIS PETITE ENFANCE

87, rue Jean Jaurès
Tél : **04 77 73 94 72**

PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE

Rue Jules Ferry
Tél : **04 77 73 59 65**

CRÈCHES

COLINE ET COLAS

3, rue Jean-Claude Delay
Tél : **04 77 73 67 08**

MICRO-CRÈCHE BABYNOUS

28, rue Eugène Brosse
Tél : **04 77 73 07 62**

MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS

3, lot. des 4 chemins
Tél : **04 77 51 87 43**



LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

2, rue Fleury Thévenet
Tél : **04 77 73 27 07**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Place H. Bonnassières
Tél : **04 77 73 20 85**

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE

1, place Neyrand Thiollière
Tél : **04 77 73 27 16**



E.H.P.A.D.

RÉSIDENCE LES RIVES D'OR

1, rue Rivoire Villemagne
Tél : **04 77 20 01 28**



MÉDIATHÈQUE

YVES DUTEIL

7, rue Jean Moulin
Tél : **04 77 73 67 44**



SALLES MUNICIPALES

L'ÉCLUSE

Rue Notre Dame
Tél : **04 77 73 19 86**

SALLE JEAN ROSTAND

Voie Jean Mugniery
Tél : **04 77 73 30 44**



STADE / COMPLEXES

STADE DU DORLAY

Tél : **04 77 73 03 62**

PIERRE-MENDÈS FRANCE

Tél : **04 77 73 18 70**

BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE

Tél : **04 77 73 30 44**



SERVICE DES EAUX

STÉPHANOISE DES EAUX

Tél : **09 77 409 441**
ou
(URGENCES 24h/24
Tél : **09 77 429 441**)

DIVERS

LA POSTE

Tél : 3631

A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Etienne

Tél : **04 77 95 13 32**

PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : **3949**

SERVICE PUBLIC

Tél : **3939**



DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon

Tél : **0 800 882 735**

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi : 14h à 19h
- Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
- Samedi : 9h30 à 12h et 14h à 19h
- Dimanche : 9h30 à 12h

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 18h au lieu de 19h.

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

SAINT-CHAMOND

Tél : **0 800 882 735**

TARTARAS

Tél : **0 800 882 735**



POLICE / GENDARMERIE

POLICE MUNICIPALE

Tél : **06 83 82 02 18**

PERM. : lundi de 10h à 12h

COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

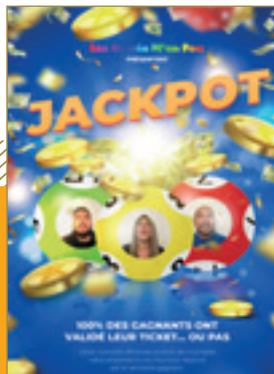
Tél : **04 27 40 21 21**



SAMU / 15

POMPIERS / 18

POLICE SECOURS / 17



À VOS AGENDAS

OCTOBRE

MARDI 1^{er}	SEMAINE BLEUE	//	14h	Salle Jean Rostand	C.C.A.S.
SAMEDI 5	SOULSHINE VOICES	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival Rhino Jazz(s)
SAMEDI 12	LES CARRÉS M'EN FOU	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour
MERCREDI 16	OCTOBRE ROSE / INFORMATION	//	14h	Salle Jean Rostand	C.C.A.S.

NOVEMBRE

DIMANCHE 10	COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE	//	10h	Place du III ^e Millénaire	
DIMANCHE 17	GÉRARD M... CONCERT GRATUIT	//	14h30	Salle Jean Rostand	Not'musique
SAMEDI 23	PHILIPPE LELLOUCHE	//	10h-17h	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour

DÉCEMBRE

DIMANCHE 8	FÊTE DES LUMIÈRES	//	16h30	Place du III ^e Millénaire	
MERCREDI 11	GOÛTER SPECTACLE	//	14h	Salle l'Ecluse	C.C.A.S.
DIMANCHE 15	REPAS DANSANT	//	12h	Salle l'Ecluse	C.C.A.S.

JANVIER

LUNDI 6	LES VŒUX DE M. LE MAIRE	//	19h	Salle Jean Rostand	
----------------	-------------------------	----	-----	--------------------	--

Lorette, ville d'avenir et de traditions